



Bulletin Officiel

N° 6083 Mardi 14 Avril 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA- :

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIE VALEURS -INTERMEDIAIRE EN BOURSE- INITIEE PAR LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- 2-15

COMMUNIQUEES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS 16-17

TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 18-19

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021 20-21

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB – 2020-1 22-29

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1 30-34

ABC TUNISIE 2020-1 35-40

CIL 2020-1 41-44

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE –ABC– 45-47

AL BARAKA BANK TUNISIE 48-50

COMMUNIQUEES DES SOCIETES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING –CIL– 51

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF 52

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- BANQUE ZITOUNA
- SICAV L'EPARGNANT
- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire
sur les actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- initiée
par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-**

Par décision n° 14 du 23 mars 2020, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-, visant le reste des actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

Tunisie Valeurs en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis Immeuble Intégra -Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- détient 2 018 937 actions représentant 50,47% du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-, soit **1 981 063** actions représentant **49,53%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **18,150 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°13 du 12/03/2020 :

-autorisant la banque à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-. L'opération en question a été réalisée en date du 16/03/2020 et a porté sur l'acquisition par la BIAT de 2 018 937 actions Tunisie Valeurs représentant 50,47% du capital de ladite société,

-soumettant la banque à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :

L'acquisition de Tunisie Valeurs est motivée par un important enjeu de création de valeur pour le groupe BIAT et ce à travers :

- Suite -

- Le renforcement des activités actuelles de la banque dans une logique de complémentarité des métiers, des produits et des compétences des deux institutions ;
- La consolidation de son positionnement en tant que groupe de référence sur l'ensemble des métiers et services financiers (banque de détail, banque de financement et d'investissement et les activités de marchés de capitaux).

1- Politique industrielle :

Le rapprochement des deux entités s'inscrit ainsi dans une « stratégie Groupe », tenant compte des principaux axes de synergies suivants :

a) Consolidation des activités de marché de capitaux :

Les clients de Tunisie Valeurs bénéficieront de plus de possibilités d'accompagnement et d'un enrichissement de la gamme de produits et services offerts :

- ✓ Une amélioration de la collecte grâce à une augmentation du réseau de distribution des OPCVM via le réseau d'agences de la BIAT
- ✓ Lancement de nouveaux Fonds d'investissement répondant à divers profils et besoins pour une clientèle institutionnelle, patrimoniale et Particuliers de la banque
- ✓ Renforcement de l'offre de gestion patrimoniale personnalisée selon le profil de risque et d'investissement et l'horizon de placement des clients

b) Enrichissement de l'activité de banque de financement et d'investissement :

Renforcement de l'activité de financement de l'entreprise à travers une Offre Corporate « Groupe » permettant de :

- ✓ Accroître le volume d'affaires et la base de clientèle à travers le portefeuille Grandes Entreprises et Institutionnels de la BIAT
- ✓ Accompagner la croissance des PME et répondre à des besoins de financement structurés, à travers les marchés de capitaux et de la dette
- ✓ Faciliter les opérations d'ingénierie financière dans le cadre d'opérations de haut de bilan répondant à divers besoins : levée de fonds, cession d'entreprises, optimisation juridique et fiscale, transmission du patrimoine, introduction en bourse...

c) L'intention de l'acquéreur envers les sociétés Tunisie Valeurs et Biat capital

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir la continuité des activités et des métiers tels qu'ils se présentent actuellement.

A terme et dans le cadre du développement des synergies, de la mutualisation des ressources communes entre les sociétés du groupe et de la préservation de la clientèle, l'acquéreur pourrait envisager et selon les résultats et les enjeux des réflexions stratégiques, de développer une offre unique par métier regroupant les activités d'intermédiation en bourse, de gestion, et de Corporate finance sous une même entité.

Il est à préciser que toute évolution par rapport à la stratégie de développement sera exposée en temps voulu aux autorités de tutelle.

d) L'impact de l'acquisition sur l'organisation de Tunisie Valeurs et Biat Capital

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir les structures organisationnelles des deux entités telles qu'elles se présentent actuellement. L'acquéreur s'engage également à maintenir l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel des sociétés.

A terme et selon les enjeux stratégiques de développement et de synergies, l'acquéreur pourrait envisager une structure organisationnelle unique sous une même entité.

Il est à préciser que toute évolution par rapport à un changement organisationnel sera exposée en temps voulu aux autorités de tutelle.

- Suite -

2-Politique financière :

Faire bénéficier à la société Tunisie Valeurs d'une assise financière solide et l'adossement à une banque pour renforcer ses activités notamment dans les métiers de Corporate Finance.

3-Politique sociale :

L'acquisition de Tunisie Valeurs par la BIAT sera suivie d'un changement au niveau de la composition du Conseil d'Administration de la société Tunisie Valeurs (cf paragraphe VIII).

La Direction Générale sera maintenue telle qu'elle se présente actuellement

L'acquéreur s'engage à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et les dirigeants de la société visée :

Entente intervenue ou projetée entre l'initiateur de l'offre et les dirigeants de la société visée, ainsi que les membres du Conseil d'Administration :

La démission des membres du Conseil d'Administration ci-dessous :

- M. Ahmed ABDELKEFI
- M. Slaheddine CAID ESSEBSI
- M. Slim MAAOUI
- M. Abderrazak BEN AMMAR
- M. Slaheddine LARGUECHE
- M. Fethi MESTIRI
- M. Aziz MEBAREK
- M. Zied OUESLATI

Le remplacement de ces membres par :

- M. Walid DACHRAOUI
- M. Mehdi MASMOUDI
- M. Walid JAAFAR
- M. Eric AOUANI
- Mlle. Aicha MOKADDEM

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant

X- Avis du Conseil d'administration sur l'offre publique :

Du fait que l'opération d'acquisition réalisée en date du 16 mars 2020, a porté sur un bloc d'actions dépassant le seuil des 40% des droits de vote composant le capital de la société Tunisie Valeurs, l'acquéreur est automatiquement soumis à une OPA obligatoire conformément à la réglementation en vigueur. Ce point sera entériné par le conseil d'administration de Tunisie Valeurs prévu pour le 27 mars 2020.

XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **jeudi 26 mars 2020 au jeudi 16 avril 2020 inclus.**

XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **16 avril 2020**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

- Suite -

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis - BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions Tunisie Valeurs sera suspendue durant les séances de bourse **du 24 mars 2020 et du 25 mars 2020**, et reprendra à partir du **26 mars 2020**.

XIII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-

-**Siège social :**Immeuble Intégra –Centre Urbain Nord– 1082 Tunis Mahrajène, Tunis –Tunisie–

- **Téléphone :** 71 189 600**Fax :** 71 949325

-**Forme juridique :**Tunisie Valeurs, société anonyme, intermédiaire en bourse agréée le 06/11/1991

-**Législation particulière applicable :**De par son activité d'intermédiaire en Bourse, la société Tunisie Valeurs est régie notamment par la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que par le décret n° 99-2478 du 1^{er} novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse

- **Date de constitution :** 22/05/1991**Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- Objet social (article 2 des statuts) :

La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions- acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Numéro de l'identifiant unique du Registre National des Entreprises :** 0341443W

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

- Suite -

2-Administration, direction et contrôle:**Conseil d'Administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
M. Fadhel ABDELKEFI	Président	Lui-même	2019-2021
M. Ahmed ABDELKEFI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slaheddine CAID ESSEBSI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slim MAAOUI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Abderrazak BEN AMMAR	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slaheddine LARGUECHE	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Fethi MESTIRI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Aziz MEBAREK	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Zied OUESLATI	Membre	Lui-même	2019-2021
La Société TUNISIE LEASING et FACTORING	Membre	M. Hichem ZGHAL	2019-2021
La Société INTEGRA PARTNERS	Membre	M. Ahmed ABDELKEFI	2019-2021
M. Radhouane ZOUARI	Membre	Lui-même	2019-2021

Direction :

M. Walid SAIBI : Directeur Général de Tunisie Valeurs. Son mandat porte sur les exercices 2019, 2020 et 2021.

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord -1003- Tunis - Tunisie Tél : +216 70 749 111 Fax : +216 70 749 045 E-mail : tunisoffice@tn.ey.com	2018-2020*
Cabinet FINOR représenté par Monsieur Karim DEROUICHE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble International City Center – Tour bureaux – Centre Urbain Nord – -1082- Tunis - Tunisie Tél : +216 70 728 450 Fax : +216 70 728 405 E-mail : administration@finor.com.tn	2019-2021**

*Mandat renouvelé par l'AGO du 30/03/2018

**Mandat renouvelé par l'AGO du 29/03/2019

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 20 000000 dinars
- **Nombre total des droits de vote** : 4 000 000 droits de vote
- **Nombre total des titres** : 4 000 000 actions
- **Structure du capital de la société Tunisie Valeurs après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 16/03/2020 par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-**:

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-	2 018937	10 094685	50,47%	2 018937	50,47%
Autres actionnaires	1 981063	9905315	49,53%	1 981063	49,53%
dont :					
Tunisie Leasing et Factoring	600 000	3 000 000	15,00%	600 000	15,00%
HBG HOLDING	131 898	659 490	3,30%	131 898	3,30%
HORCHANI FINANCE	88 396	441 980	2,21%	88 396	2,21%
M. Mohamed Slim MAAOUI	1 000	5 000	0,03%	1 000	0,03%

- Suite -

4-Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers individuels de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 31 décembre 2018 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5817 du lundi 18/03/2019.

4-2 Etats financiers consolidés du Groupe Tunisie Valeurs arrêtés au 31 décembre 2018 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5817 du lundi 18/03/2019.

4-3 Etats financiers intermédiaires de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 30/06/2019 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5927 du vendredi 30/08/2019.

4-4 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 30/12/2019 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6025 du lundi 20/01/2020.

4-5 Perspectives d'avenir de Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- :

1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES / STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Le rapprochement entre Tunisie Valeurs et la BIAT marque pour Tunisie Valeurs une nouvelle étape dans son développement.

En effet, l'alliance avec la BIAT constitue un projet industriel permettant à Tunisie Valeurs de renforcer son positionnement sur le marché financier (gestion d'actif et intermédiation en Bourse) en s'appuyant sur le réseau de la première banque privée de la place.

Les 200 agences de la banque distribueraient les produits de Tunisie Valeurs (CEA, Comptes gérés, SICAV et FCP...) et enrichir ainsi leur catalogue de produits. De même, les clients de Tunisie Valeurs pourront être orientés vers les agences bancaires pour être équipés, si nécessaire, en services bancaires (crédits, moyens de paiement, assurance...) et consolider ainsi leur captivité dans la durée. La diversification de l'offre ainsi que l'innovation technologique seront au cœur de la stratégie commerciale.

L'activité de la gestion d'actifs sera consolidée par le rapprochement entre les deux institutions. L'expertise métier des équipes, les synergies opérationnelles (back office et middle office) ainsi que l'élargissement des canaux de distribution (agences, nombre de clients) seront autant de facteurs qui permettront d'accélérer l'évolution des actifs sous gestion et de consolider le positionnement de Tunisie Valeurs sur son marché.

- Suite -

Sur le volet de l'investissement étranger, les deux institutions disposent chacune à son actif d'un atout majeur : un service de custody pour la banque et un portefeuille clients internationaux pour Tunisie Valeurs. L'alliance permettra à cette dernière d'intégrer en amont la garde des titres et d'attirer plus d'investisseurs étrangers, de par le statut et la solidité de nouvel actionnaire de référence.

Enfin, l'adossement à la BIAT consolidera également l'orientation stratégique que déploie Tunisie Valeurs pour développer le métier du financement de l'entreprise en vue de devenir un trait d'union de référence entre « le marché des capitaux » et la PME. Tunisie Valeurs aspire à promouvoir davantage l'activité de conseil et de Corporate Finance (restructuration, transaction d'entreprise, levée de fonds...) grâce au gisement de clientèle 'corporate' dont dispose la banque.

2-Principales hypothèses de prévisions retenues

2.1-Hypothèses de l'état de résultat prévisionnel

1- Les revenus

Les perspectives d'avenir de la société Tunisie Valeurs pour la période 2020-2022 ont été établies sur la base des états financiers individuels provisoires au 31/12/2019.

Les revenus de Tunisie Valeurs devraient croître en moyenne de 8,8% sur la période 2019-2022 à plus de 22 MDT fin 2022.

Le tableau suivant retrace l'évolution des différents postes des revenus :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985	3,3%
Commissions de transaction	2 361	3 500	3 675	3 859	17,8%
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800	22,5%
Commissions OPCVM	7 821	7 800	8 307	9 094	5,2%
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200	-7,4%
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800	91,1%
Autresrevenus	189	466	320	336	21,2%
Chiffre d'affaires	17 122	17 915	19 842	22 073	8,8%

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

✓ Commissions de tenue de compte :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985	3,3%
Evolution		0,04%	5,00%	5,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions de tenue de compte devraient avoir un taux d'évolution moyen de 3,3% sur la période 2019-2022.

- Suite -

✓ **Commissions de transactions:**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de transactions	2 361	3 500	3 675	3 859	17,80%
Evolution		48,27%	5,00%	5,00%	
Volumes des transactions - Marché	2 663 006	3 763 441	3 951 613	4 149 194	15,93%
Evolution		41,32%	5,00%	5,00%	
Part de marché Tunisie Valeurs	31,20%	31,00%	31,00%	31,00%	
CourtagemoyenTuval	0,28%	0,30%	0,30%	0,30%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les hypothèses de travail supposent un retour à la normale du volume du marché en 2020 pour retrouver ses niveaux de 2018. Les commissions de transactions sont la résultante d'une évolution de 5% du volume du marché à partir de 2021 et d'un maintien de la part de marché de Tunisie Valeurs à 31% sur la même période, en ligne avec 2019.

✓ **Commissions d'étude et de placement :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800	22,51%
Evolution		13,58%	36,32%	18,75%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions d'étude et de placement devraient connaître un rythme de croissance de 22,5% sur la période 2019-2022. Cette hausse fait suite à la stratégie de la société de renforcer à l'avenir l'activité d'ingénierie financière.

Grâce à l'alliance avec la BIAT, Tunisie Valeurs devrait profiter d'un gisement de clientèle 'corporate' (PME et groupes privés) souhaitant renforcer leurs fonds propres, se restructurer ou assurer leur transmission. Tunisie Valeurs se rapprochera de ces cibles en vue de répondre à leurs besoins et de les accompagner sur le marché des capitaux.

✓ **Commissions OPCVM :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions OPCVM	7 821	7 800	8 307	9 094	5,2%
Evolution		-0,27%	6,50%	9,47%	
Actifs gérés OPCVM Marché	3 674 661	3 821 647	3 974 513	4 133 493	4,0%
Evolution		4,00%	4,00%	4,00%	
Part de marché TUNISIE VALEURS	18,50%	18,50%	19,00%	20,00%	
Actifs gérés OPCVM TVAL	679 876	707 005	755 157	826 699	6,7%
Evolution		3,99%	6,81%	9,47%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

- Suite -

Pour la détermination des commissions, il a été retenu une hypothèse de croissance annuelle de 4% des actifs d'OPCVM à partir de 2020 et une amélioration progressive de la part de marché de Tunisie Valeurs de 18,5% en 2019 à 20% en 2022. Cette amélioration est le fruit du rapprochement de Tunisie Valeurs avec la BIAT. S'appuyant sur le réseau de la première banque privée de la place, et grâce à la large gamme de produits distribués par Tunisie Valeurs, cette dernière sera en mesure d'attirer une nouvelle clientèle.

✓ **Commissions de gestion individuelle :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800	91,1%
Evolution		161,67%	66,67%	60,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions de gestion individuelle devraient évoluer de 115mDt à 800mDt sur l'horizon du BP.

✓ **Produits financiers :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200	-7,4%
Evolution		-38,58%	14,60%	12,82%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Cette activité de « Cash Management » fait en réalité partie intégrante du business de Tunisie Valeurs, une enveloppe annuelle de 2MDt a été prévue sur la période du BP.

✓ **Autres produits d'exploitation :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Autres revenus	189	466	320	336	21,2%
Evolution		146,62%	-31,29%	5,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les autres revenus sont constitués des loyers et des ventes de logiciels. Ces derniers devraient connaître une croissance annuelle de 21% sur la période 2019-2022.

2-Les charges de personnel

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Charges de personnel	7 689	8 206	8 859	9 716	8,1%
Evolution		6,73%	7,96%	9,67%	
En % du CA	44,91%	45,81%	44,65%	44,02%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les charges de personnel devraient connaître une progression moyenne de 6,9% pour atteindre 8,43 MDT fin 2022.

- Suite -

3-Evolution des autres charges d'exploitation

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Autres charges d'exploitation	3 490	3 532	3 721	3 878	3,6%
Evolution		1,21%	5,35%	4,21%	
En % du CA	20,38%	19,71%	18,75%	17,57%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les autres charges d'exploitation concernent les loyers, entretiens et autres charges d'administration et de production. Leur croissance serait de 3,6% en moyenne sur la période 2019-2022.

4-Evolution de la marge d'EBITDA de TUNISIE VALEURS

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
EBITDA	5 943	6 177	7 262	8 479	12,6%
Evolution		3,92%	17,57%	16,77%	
Marge d'EBITDA	34,71%	34,48%	36,60%	38,41%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

L'EBITDA devrait croître de 12,6%/an sur la période 2019-2022 pour avoisiner les 8,5 MDT en 2022.

5-Dotation aux amortissements et aux provisions

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Dotations aux amortissements	980	1 129	1 063	847	-4,7%
Evolution		15,13%	-5,87%	-20,25%	
Dotations aux provisions	-418	0	200	200	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les dotations aux amortissements devraient diminuer en moyenne de 5% annuellement durant la période 2019-2022.

6-Impôts

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Résultat avant impôts	5 358	5 048	5 999	7 432	11,5%
Impôts sur les résultats	-857	-841	-900	-1 115	
Taux d'impôt	16%	17%	15%	15%	
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317	12,0%
Evolution		-6,54%	21,21%	23,88%	
Marge nette	26,29%	23,48%	25,70%	28,62%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Suite à l'introduction en bourse de la société en 2018 et la diffusion de plus de 30% de son capital auprès du public, la société profite d'un abattement du taux d'impôts à 15% sur 5 ans.

Le résultat net devrait s'accroître en moyenne de 12%/an durant la période 2019-2022 pour atteindre 6,3 MDT au terme de l'année 2022.

- Suite -**2.2-Hypothèses du Bilan prévisionnel****1- Investissements**

Une enveloppe d'investissements prévus de 3 MDT sur la période 2019-2022 portant sur des équipements informatiques et des investissements de maintien.

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Acquisition immo corp et incorp	1 789	1 000	150	150	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

2- Evolution du BFR

Les différents postes du bilan d'exploitation devraient récupérer leurs taux de rotation historiques par rapport au chiffre d'affaires.

(enjourns du CA)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P
Clients et comptes rattachés (actif)/CA	5	5	5	5
Intermédiaires acheteurs/CA	4	4	4	4
Autres Actifs courants/CA	251	251	251	251
Clients et comptes rattachés (passif)/CA	554	554	554	554
Intermédiaires vendeurs/CA	133	133	133	133
Autres passifs courants /CA	126	126	126	126

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

3- Politique de dividendes

Les dividendes à prélever sur les résultats courants la période prévisionnelle se présenteraient comme suit :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Dividendes de l'exercice	2 701	2 524	3 059	3 790	12,0%
Evolution		-6,54%	21,21%	23,88%	
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317	12,0%
Taux de distribution	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Le taux de distribution de dividendes serait de 60% du résultat net tel qu'annoncé lors de l'introduction en Bourse.

- Suite -

1. Etats de résultats prévisionnels 2019-2022

Compte de résultats (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985
Commissions de transactions	2 361	3 500	3 675	3 859
Commissions de gestion collective	7 821	7 800	8 307	9 094
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800
Autres revenus	189	466	320	336
Total revenus	17 122	17 915	19 842	22 073
<i>Croissance %</i>	<i>-11%</i>	<i>5%</i>	<i>11%</i>	<i>11%</i>
Charges de personnel	(7 689)	(8 206)	(8 859)	(9 716)
Autres charges	(3 490)	(3 532)	(3 721)	(3 878)
EBITDA	5 943	6 177	7 262	8 479
<i>Marge d'EBITDA</i>	<i>35%</i>	<i>34%</i>	<i>37%</i>	<i>38%</i>
Dotations aux amortissements	(980)	(1 129)	(1 063)	(847)
Dotations aux provisions	418	-	(200)	(200)
EBIT	5 381	5 048	5 999	7 432
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>31%</i>	<i>28%</i>	<i>30%</i>	<i>34%</i>
Charges financières	(23)	-	-	-
Autres gains ordinaires	-	-	-	-
Résultat avant impôts	5 358	5 048	5 999	7 432
Charges/gains exceptionnels	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-
Résultat de la période	5 358	5 048	5 999	7 432
Impôts sur les résultats	(857)	(841)	(900)	(1 115)
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317
<i>Marge nette retraitée</i>	<i>26%</i>	<i>23%</i>	<i>26%</i>	<i>29%</i>
Résultat net retraité de l'exceptionnel	4 501	4 207	5 099	6 317
<i>Croissance</i>	<i>-2%</i>	<i>-7%</i>	<i>21%</i>	<i>24%</i>

- Suite -

1. Bilans prévisionnels 2019-2022

Bilan (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Liquidité&équivalent de liquidité	36 407	39 074	45 632	53 108
Placements et autres actifs financiers	7 474	7 474	7 474	7 474
Clients et comptes rattachés	223	233	258	287
Intermédiaires acheteurs	172	180	200	222
Autres actifs courants	11 919	12 471	13 813	15 366
Actifs courants	56 195	59 433	67 377	76 458
Immobilisation incorporelles	113	47	3	-0
Immobilisations corporelles	7 596	7 534	6 665	5 971
Immobilisations financières	2 679	2 865	2 956	3 063
Actifs non courants	10 388	10 446	9 624	9 034
Total actifs	66 584	69 879	77 001	85 492
Clients et comptes rattachés	26 328	27 547	30 511	33 941
Intermédiaires vendeurs	6 322	6 615	7 327	8 151
Autres passifs courants	5 974	6 251	6 923	7 702
Emprunt - échéance à moins d'un an				
Concours bancaires et autres passifs financiers				
Passifs courants	38 624	40 413	44 760	49 794
Provisions pour risques et charges			200	400
Emprunts				
Passifs non courants	0	0	200	400
Capital social	20 000	20 000	20 000	20 000
Réserves légales	2 000	2 000	2 000	2 000
Réserves de réévaluation	424	424	424	424
Résultats reportés	1 034	2 835	4 518	6 557
Réserves de réinvestissement				
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317
Capitaux propres	27 959	29 466	32 041	35 298
Total capitaux propres et passifs	66 584	69 879	77 001	85 492

- Suite -

1. Etats de flux prévisionnels 2019-2022

Flux de trésorerie (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Résultat net	4 501	4 207	5 000	6 317
Ajustements pour:				
Dotations aux amortissements et aux provisions	562	1 129	1 263	1 047
Reprises de provisions	418			
CFO avant variations du BFR	5 482	5 336	6 362	7 364
Clients	28	-10	-25	-29
Intermédiaires acheteurs	22	-8	-19	-22
Autres actifs courants	2 148	-562	-1 342	-1 563
Clients et comptes rattachés	-844	1 219	2 963	3 431
Intermédiaires vendeurs	-3 673	233	712	624
Autres passifs courants	-401	277	672	779
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 761	6 554	9 323	10 793
Flux liés aux activités de placements				
Acquisition immo	-1 789	-1 000	-150	-150
Cession immo				
Acquisition immofinancière				
Cession immofinancière	4 925			
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	3 136	-1 000	-150	-150
Nouveaux emprunts				
Remboursement emprunt				
Augmentation de capital				
Dividendes payés	-3 600	-2 701	-2 524	-3 059
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	-3 600	-2 701	-2 524	-3 059
Variation de trésorerie	2 297	2 854	6 649	7 583
Trésorerie au début de l'exercice	34 109	36 407	39 260	45 909
Trésorerie à la clôture de l'exercice	36 407	39 260	45 909	53 492

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

**TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES
DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au Coronavirus COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, toutes les sociétés faisant appel public à l'épargne sont vivement encouragées, dans le cadre de la tenue de leurs assemblées générales, à éviter la tenue desdites assemblées avec présence physique des actionnaires et à privilégier les moyens de communication audiovisuelle pour la tenue à distance des réunions garantissant la diffusion en direct de ladite assemblée et les droits des actionnaires.

Certaines modalités pratiques de tenue de l'assemblée que les sociétés sont encouragées à mettre en place sont précisées ci- après comme suit.

Sachant que le code des sociétés commerciales permet à tout actionnaire de voter par correspondance ou de se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial, la société concernée est encouragée à appeler les actionnaires à utiliser l'une ou l'autre de ces modalités.

S'agissant du vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires, notamment en ligne, un formulaire spécial à cet effet.

Il est à rappeler que pour la validité des votes par correspondance les dispositions suivantes doivent être strictement respectées :

- le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.
- il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.
- le vote par correspondance doit être adressé à la société par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Il est à noter que les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

Sans préjudice de l'obligation de mettre à la disposition des actionnaires au siège de la société, quinze jours au moins avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée, les documents nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, les sociétés sont encouragées à mettre en ligne suffisamment à l'avance lesdits documents afin de limiter au maximum les déplacements des personnes et de permettre aux actionnaires de réagir en conséquence et de défendre leurs droits.

La société devrait permettre à chaque actionnaire de poser des questions ou de formuler des observations relativement aux documents et informations mis à leur disposition ou à toute question en lien avec l'assemblée générale, ceci soit, directement le jour de l'assemblée par le biais de moyens de communication audiovisuelle fiables, soit par écrit, auquel cas un délai raisonnable de réception devrait être fixé par la société pour permettre à l'actionnaire de recevoir éventuellement une réponse à sa question ;

- Suite -

Toute question ou remarque ayant une incidence sur la décision de vote devrait donner lieu à une réponse de la part de la société dans un délai suffisant pour permettre le cas échéant à l'actionnaire de voter par correspondance dans le délai imparti.

Les sociétés sont invitées à mettre en ligne sans délai lesdites questions et remarques ainsi que les réponses y afférentes.

S'agissant du déroulement de l'assemblée générale, la présence physique des personnes devrait se limiter au bureau de l'assemblée tout en respectant les distances sociales.

Dans ce cadre, si un actionnaire décide de se faire représenter, il est préférable que ce mandat soit donné au président de l'assemblée ;

Il est à rappeler que selon les dispositions du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale est présidée par la personne désignée aux statuts. A défaut, la présidence est confiée au président du conseil d'administration ou au président du directoire et le cas, échéant, à l'actionnaire choisi par les associés présents.

Les sociétés sont également invitées, quelque soit l'outil de communication utilisé, à se faire assister par un huissier de justice pour constater le respect des règles légales de tenue des assemblées et plus spécialement les règles de quorum et de vote.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la société avant la tenue de l'assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante devront parvenir en temps réel aux actionnaires au cours de l'assemblée et devront être consignées dans le procès verbal de délibérations.

Par ailleurs, afin de respecter l'obligation liée à la présence du commissaire aux comptes, les sociétés sont encouragées à le faire intervenir via une conférence téléphonique ou par tout moyen de communication audiovisuelle justifiant sa présence.

Les questions adressées au commissaire aux comptes séance tenante feront l'objet soit d'une réponse orale instantanée de sa part, soit d'une réponse écrite dont lecture doit être faite séance tenante par le président de séance.

Les sociétés sont également invitées à prendre toute autre mesure préventive et ce, dans le respect de la législation en vigueur et des droits des actionnaires.

L'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'assemblée telles qu'indiquées ci-dessus et toute autre mesure préventive prise par la société dans ce cadre devront être portées à la connaissance des actionnaires et consignées dans le procès verbal de délibération de l'assemblée générale.

Les sociétés qui ne disposent pas d'outils de communication leur permettant de prendre les mesures préventives nécessaires peuvent dans ce cadre prendre attache avec la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, laquelle est à même de leur fournir des outils de communication adéquats en la matière.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «STB 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche, qui a été émise et clôturée en 2019 pour un montant de 50 millions de dinars et a également donné pouvoir à la Direction Général de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+3% ;
- Catégorie B : 10 ans dont 5 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+3,40% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+3%;
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux variable de TMM+3,3%;
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,30% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « STB 2020-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées au plus tard le **16/04/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

But de l'émission

La banque projette l'émission en 2020 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets internes de la banque.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «STB 2020-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/04/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/04/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce:**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **340** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.

- Suite -

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 330 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.
- **Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A, la sixième année pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/04/2025** pour les catégories A et E, le **16/04/2027** pour les catégories C et D et **16/04/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 avril** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/04/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2026**.

- Suite -

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **16/04/2027**.

Pour la catégorie E, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital auront lieu le **16/04/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,30%** l'an pour la catégorie B, de **11,00%** l'an pour la catégorie C et de **11,3%** pour la catégorie E.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à **7,784%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,784%** pour la catégorie A, de **11,184%** pour la catégorie B, de **10,784%** pour la catégorie C et de **11,084%** pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour la catégorie A, de **3,40%** pour la catégorie B, de **3%** pour la catégorie C et de **3,3%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1» sont émises selon cinq catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 10 ans dont cinq années de grâce pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie D sur une durée de vie totale de 7 ans In Fine ;
- ✓ une catégorie E sur une durée de vie totale de 5 ans Coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories C et E, de **7 ans** pour la catégorie D et de **8 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,646 années** pour la catégorie A, de **5,774 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C et de **5 années** pour la catégorie E.

- Suite -

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB 2020-1 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «**STB FINANCE**» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «**STB 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «**STB 2020-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM

- Suite -

risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2020 sous le numéro 20-1036, du document de référence « STB 2019 » enregistré par le CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouria-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2020/1 ».

Montant : 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Clause de remboursement anticipé : Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

ArabBanking Corporation – Tunisie

Siège social :ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac - Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2020

Première Résolution

Approbation de l'Ordre du Jour et ratification des modes et délais de convocation

L'assemblée générale ordinaire ci-après (l'« *Assemblée Générale Ordinaire* » ou l'« *Assemblée* »), approuve l'ordre du jour, les modalités ainsi que les délais d'invitation pour la réunion dans son intégralité, sans aucune réserve ni objection et déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée.

Cette résolution, mise au vote

Deuxième Résolution

Approbation du Rapport de Gestion

L'Assemblée Générale Ordinaire, après la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote

Troisième Résolution

Approbation des Etats Financiers de l'Exercice Clos le 31 Décembre 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, et après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits états financiers.

Cette résolution, mise au vote

Quatrième Résolution

Approbation des Conventions Réglementées de l'Exercice Clos le 31 Décembre 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire, après la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2019, approuve l'ensemble des conventions et les transactions avec les parties liées qui sont mentionnées dans la liste jointe en annexe conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi 2016-48.

Cette résolution, mise au vote

Cinquième Résolution

Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2019.

Cette résolution, mise au vote

- Suite -

Sixième Résolution**Allocation des Jetons de Présence aux Administrateurs pour l'Année 20 20**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires à titre de jetons de présence pour l'exercice 20 20, la somme de 220 Mille Dollars Américains net. Le Conseil d'Administration fixera les modalités de distribution de ladite somme. La banque se chargera de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du Conseil lors des réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise au vote

Septième Résolution**Affectation des Résultats**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire net dégagé au titre de l'exercice 2019 qui s'élève à quatre millions quatre cent soixante-trois Mille dinars (4 463 Mille dinars) et décide de l'affecter comme suit:

Résultat de l'année 2019	4 463	K TND
Résultat reporté 2018	6 642	K TND
<hr/>		
Total	11 105	K TND
Réserves Légales	555	K TND
<hr/>		
Reliquat	10 550	K TND
Affectation aux résultats reportés	10 550	K TND

Cette résolution, mise au vote

Huitième Résolution**Autorisation d'Emission d'un Emprunt Obligataire**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un emprunt obligataire, d'un montant total ne dépassant pas quarante (40) millions de Dinars Tunisien à émettre dans un délai maximal de deux (2) ans à compter de la date de tenue de la réunion de la présente Assemblée Générale et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de son émission.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer, à la veille de l'émission, les modalités et les conditions de l'emprunt.

Cette résolution, mise au vote

Neuvième Résolution**Ratification de l'Acquisition du Terrain relatif à la Construction du Nouveau Siège Social de la Banque**

Après avoir pris connaissance de la décision du Conseil d'Administration (*ci-après le « Conseil »*), en date du 10 décembre 2019, accordant autorisation au Directeur Général pour prendre, au nom et pour le compte de la banque, toute décision et action nécessaires à la réalisation de l'acquisition du terrain sur lequel sera bâti le nouveau siège social de la banque (*ci-après le « Terrain »*), y compris la signature du contrat de vente, l'inscription du droit de propriété de la Banque sur les livres de la Conservation Foncière et tout document requis pour l'exécution des travaux de construction.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision d'acquisition dudit Terrain (*ci-après l' « Acquisition »*), citée ci-dessus ainsi que les pouvoirs donnés au Directeur Général pour la réalisation de l'Acquisition au nom et pour le compte de la banque, y compris, l'accomplissement des formalités légales requises et la conclusion de tout acte nécessaire à l'Acquisition.

Cette résolution, mise au vote

- Suite -

Dixième Résolution

Renouvellement du Mandat de M. AbderrazakZouari (Administrateur Indépendant)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de M. AbderrazakZouari, comme administrateur indépendant de la banque, pour une nouvelle période de trois (3) ans, se terminant avec la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de la banque statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise au vote

Onzième Résolution

Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale, d'enregistrement ou de régularisation prescrite par la loi.

Cette résolution, mise au vote

L'ordre du jour étant couvert, M. Muzaffer AKSOY, Président de l'Assemblée Générale Ordinaire lève la séance en remerciant tous les présents et clôture la séance à

بنك البركة تونس

مقرها الاجتماعي: 88 ، شارع الهادي شاكر 1002 تونس

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 17 أفريل 2020.

اللائحة الأولى:

إن الجمعية العامة العادية، بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة، المتعلق بنشاط البنك والوضعية المالية لسنة 2019، وبعد النظر في الموازنة وقائمة النتائج، وبقية الحسابات الموقوفة في 31 ديسمبر 2019، وبعد الاستماع إلى التقرير العام لمراقبي الحسابات حول حسابات 2019، تصادق على الموازنة وعلى قوائم النتائج، وتبرئ نتيجة لذلك، ذمة كافة أعضاء مجلس الإدارة، إبراء تاما وبدون تحفظ بالنسبة للسنة المالية المذكورة.

اللائحة الثانية:

تصادق الجمعية العامة العادية، على الاتفاقيات المضمنة بالتقرير الخاص الذي أعده مراقبا الحسابات، والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 62 من القانون عدد 2016/48 المؤرخ في 11 جويلية 2016، والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية والفصول 200 وما بعده و 475 من مجلة الشركات التجارية، والقانون عدد 2019/47 المؤرخ في 29 ماي 2019.

اللائحة الثالثة:

نظرت الجمعية العامة العادية، في التقرير الشرعي السنوي لهيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية للبنك، عن السنة المالية المنتهية في 2019/12/31، حول نشاط البنك خلال سنة 2019، وهي تتوجه بعبارات الشكر والتقدير لجميع أعضاء الهيئة، لما يقومون به من أجل إنارة سبيل العاملين بالبنك. وتسجل الجمعية بكل ارتياح، تطابق أعمال البنك لأحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها.

اللائحة الرابعة:

عملا بأحكام المادة 52 من النظام الأساسي للبنك، قررت الجمعية العامة العادية، بناء على اقتراح مجلس الإدارة، توزيع الأرباح الصافية الناتجة عن تصرف سنة 2019، والبالغة:

15 030 581 دينار تونسي على النحو التالي :

- احتياطي إعادة استثمار الأرباح	: 5 200 000	دينار تونسي
- مخصصات الخدمات الاجتماعية	: 1 430 581	دينار تونسي
- مخصصات المخاطر البنكية العامة	: 5 000 000	دينار تونسي
- أرباح مرحلة	: 3 400 000	دينار تونسي

اللائحة الخامسة:

على إثر تحويل جزء من الأسهم الراجعة للصندوق الوطني للضمان الاجتماعي في رأس مال البنك لفائدة الصندوق الوطني للتأمين على المرض وذلك في إطار تحويل منابه من الاحتياطات المالية الراجعة له بعنوان الأنظمة المكلف بإدارتها حيث تم على هذا الأساس تحويل 3536400 سهما لفائدته من مجموع الأسهم الراجعة للصندوق الوطني للضمان الاجتماعي في رأس مال بنك البركة تونس أخذت الجمعية العامة علما بتغيير هيكله رأس مال البنك على النحو التالي:

إسم المساهم	عدد الأسهم	المبلغ بالدينار التونسي	النسبة %
الدولة التونسية	12 000 000	12 000 000	10
الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي	8 463 600	8 463 600	7.053
الصندوق الوطني للتأمين على المرض	3 536 400	3 536 400	2.947
مجموعة البركة المصرفية	94 079 040	94 079 040	78.3992
الشيخ صالح عبد الله كامل	240	240	0.0002
الأستاذ عبد الله صالح كامل	240	240	0.0002
السيدة غدير صالح عبد الله كامل	240	240	0.0002
السيدة مائدة محي الدين ناظر	240	240	0.0002
الشيخ محسن الحارثي	1 920 000	1 920 000	1.6
المجموع	120 000 000	120 000 000	100

اللائحة السادسة:

قررت الجمعية العامة العادية، تخصيص العوائد المتأتية من غرامات التأخير والفوائد والبالغة 136459,669 دينار تونسي، لحساب النفع العام، وتكليف السيد المدير العام بالتصرف في هذا الحساب، تحت رقابة رئيس مجلس الإدارة.

اللائحة السابعة:

عملا بأحكام المادة 20 من النظام الأساسي للبنك، وبمقتضىات الفصل 195 من مجلة الشركات التجارية، تصادق الجمعية العامة العادية على قرار مجلس الإدارة في دورته رقم 141 بتاريخ 16 أوت 2019، المتعلق بتعيين كل من السيد عبد الرحمان الخشتالي والسيدة سنية الزغلامي، عضوين بمجلس إدارة بنك البركة تونس، للمدة المتبقية لعضوية مجلس الإدارة، والتي تنتهي بتاريخ انعقاد الجمعية العامة العادية التي تنظر في حسابات سنة 2020.

اللائحة الثامنة:

على إثر إعادة تركيبة هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية، تصادق الجمعية العامة على تغيير تركيبها على النحو التالي:

- سماحة الشيخ عثمان بطيخ (رئيسا)
- الأستاذ منير بن جمور (عضوا ونائب رئيس)
- الأستاذ محمد صالح فراد (عضوا)

اللائحة التاسعة:

تبعاً لقرار مجلس الإدارة في اجتماعه رقم 141 المنعقد بتاريخ 16 أوت 2019 والمتعلق بتعديل مبلغ بدل حضور اجتماعات مجلس الإدارة واللجان المنبثقة عنه، أقرت الجمعية العامة، تعديل مبلغ بدل حضور اجتماعات مجلس الإدارة واللجان المنبثقة عنه على النحو التالي:

- * بدل حضور اجتماعات مجلس الإدارة ما يعادل بالدينار التونسي 5000 دولار أمريكي صافي عوضاً عن 5000 دينار تونسي.
- * بدل حضور اجتماعات اللجان المنبثقة عن المجلس ما يعادل بالدينار التونسي 3000 دولار أمريكي صافي عوضاً عن 2500 دينار تونسي.

تمت الموافقة على هذا التعديل بداية من اجتماع مجلس الإدارة رقم 141 بتاريخ 16 أوت 2019، كما يسري هذا التعديل على:

- * اجتماع لجنة التدقيق والحوكمة الذي انعقد بتاريخ 14 أوت 2019.
- * اجتماع لجنة المخاطر الذي انعقد بتاريخ 15 أوت 2019
- * اجتماع لجنة التعيينات والتأجير الذي انعقد يوم 15 أوت 2019.

اللائحة العاشرة:

تفوض الجمعية العامة العادية، كامل الصلاحيات والنفوذ لحامل نسخ ومضمون من هذه اللوائح، للقيام بجميع عمليات الإيداع وعملية النشر التي يقتضيها القانون.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 TUNIS

La Compagnie Internationale de Leasing informe ses honorables actionnaires qu'en raison de la situation sanitaire du pays et au vu des circonstances exceptionnelles actuelles son Conseil d'Administration a décidé de reporter la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, initialement prévue pour le jeudi 30 avril 2020 à une date qui sera fixée ultérieurement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2020 - AS - 0283

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Rappelons que la société Placements de Tunisie SICAF a prévu la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 10 avril 2020.

Vu la décision gouvernementale décrétant le 10 avril 2020 en tant que jour férié exceptionnel, et étant dans l'impossibilité de tenir l'assemblée à la date prévue, la société Placements de Tunisie informe ses actionnaires qu'il a été décidé de reporter la tenue de son assemblée Générale Ordinaire à une date ultérieure.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2020 - AS - 0284

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	191,613	191,647		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	130,911	130,935		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	110,180	110,195		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	116,662	116,683		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	114,555	114,582		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	111,202	111,227		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	110,886	110,902		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,474	45,478		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	31,854	31,861		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	107,764	107,785		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	16,950	16,954		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	122,727	122,740		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,164	1,164		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	113,921	113,940		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,192	11,194		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	159,872	159,906		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,233	11,234		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,765	1,770		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,581	61,587		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	126,129	126,176		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	100,570	100,647		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	101,307	101,329		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	123,939	123,988		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	479,656	479,870		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	114,974	115,022		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	121,902	121,982		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	124,497	124,433		
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	106,677	106,592		
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	94,340	94,262		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	165,864	165,633		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	85,343	85,543		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	116,258	116,591		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	143,901	144,000		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	131,390	131,192		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	90,146	90,250		
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	19,466	19,489		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2062,262	2055,963		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	116,314	115,935		
39	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165,770	160,803	161,060		
40	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	177,580	176,580		
41	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	15,429	15,347		
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,652	2,592		
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,379	2,337		
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	67,839	66,389		
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,068	1,049		
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,244	1,245		
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,123	1,110		
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,065	1,046		
49	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	104,106	105,347		
50	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	126,161	126,125		
51	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1032,568	1023,153		
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	10,225	10,326		
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	9,059	8,976		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	79,113	79,146		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,695	111,273	111,291
56	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	103,938	103,951
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	107,886	107,902
58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	104,788	106,525	106,545
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	108,676	108,700

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	110,483	110,503
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	107,895	107,912
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	103,341	104,929	104,949
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	104,477	104,488
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	103,128	103,141
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	111,360	111,380
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	107,137	107,155
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	106,008	106,016
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	106,532	106,548
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	106,343	106,356
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	106,273	106,291
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	107,769	107,784
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	104,751	106,555	106,570
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	105,763	105,778
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	108,172	108,184
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,322	104,525	104,536
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	105,166	107,329	107,345
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	107,563	107,587
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	108,327	108,350
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	112,892	113,537
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	62,748	56,565	56,529
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	84,609	84,695
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	17,491	17,479
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	283,178	283,621
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2024,292	2028,220
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	74,850	72,292	72,490
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	57,242	57,543	57,562
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	113,302	102,429	102,460
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,494	10,792	10,776
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	13,700	11,922	11,968
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,225	13,441	13,456
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	13,957	11,985	11,981
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	152,841	152,860
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	7,376	7,396
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	103,579	104,425
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	89,378	78,733	78,554
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	79,399	79,157
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	99,958	100,329
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	79,996	80,000
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	89,843	90,464
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	8,228	8,243
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	84,061	84,132
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	153,406	132,895	133,050
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	91,202	88,122
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	110,033	109,681
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	109,181	108,252
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	167,876	168,201
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	164,798	165,365
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	152,619	153,274
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	19,469	19,571
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	121,367	120,376
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	134,319	132,447
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1037,520	989,442	987,059
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5165,939	5164,136
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	4522,152	4763,623
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	83,021	80,378
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4515,557	4528,542
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9,947	9,250	9,189
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	110,129	110,412
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 311,257	9977,479	9871,552

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Banque Zitouna

Siège social : 2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

La Banque Zitouna publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Mohamed Neji HERGLI & Mohamed BEN AMOR.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 019	2 018
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	5-1-1	266 235	233 976
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	249 233	320 775
Créances sur la clientèle	5-1-3	3 136 499	2 476 660
Portefeuille-titre commercial		-	10
Portefeuille d'investissement	5-1-4	49 198	31 773
Valeurs immobilisées	5-1-5	83 811	76 480
Autres actifs	5-1-6	158 155	146 143
<i>Total de l'actif</i>		3 943 131	3 285 817
PASSIF			
Banque Centrale et CCP	5-2-1	41 191	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-2	17 746	17 480
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-3	3 368 247	2 828 870
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-4	1 953	2 760
Autres passifs	5-2-5	168 450	170 854
<i>Total du passif</i>		3 597 587	3 019 964
CAPITAUX PROPRES			
Capital		175 367	120 000
Réserves		65 954	49 906
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		75 000	75 000
Résultats reportés		4 899	5 313
Résultat de l'exercice		24 324	15 634
<i>Total des capitaux propres</i>	5-3	345 544	265 853
<i>Total passif et capitaux propres</i>		3 943 131	3 285 817

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2019**

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 019	2 018
1. PASSIFS EVENTUELS			
- Cautions, avals et autres garanties données	6-1	55 731	48 684
- Crédits documentaires	6-2	71 334	56 418
<i>Total des Passifs éventuels</i>		127 065	105 102
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Engagements de financement en faveur de la clientèle	6-3	602 332	343 779
- Engagements sur titres		-	-
<i>Total des Engagements donnés</i>		602 332	343 779
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Garanties reçues	6-4	824 505	609 449

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	2 019	2 018
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Profits et revenus assimilés	7-1	256 387	198 278
Commissions (en produits)	7-2	42 465	37 083
Gains sur portefeuille commercial et opér. financières	7-3	16 262	17 083
Revenus du portefeuille d'investissement	7-4	268	72
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		315 382	252 516
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Charges encourues et assimilées	7-5	(141 983)	(109 661)
Commissions encourues		(3 973)	(3 264)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(145 956)	(112 925)
PRODUIT NET BANCAIRE		169 426	139 591
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7-6	(12 191)	(8 628)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7-7	(1 000)	(150)
Autres produits d'exploitation		258	427
Frais de personnel	7-8	(78 196)	(67 383)
Charges générales d'exploitation	7-9	(38 738)	(33 623)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	7-10	(10 604)	(9 598)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		28 956	20 636
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(296)	(1 166)
Impôt sur les bénéfices	7-11	(4 301)	(3 400)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		24 358	16 070
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		(34)	(436)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		24 324	15 634
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (DT)	7-12	0,139	0,130
ZAKAT PAR ACTION (DT)	8	0,036	0,037

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	2 019	2 018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		296 449	244 735
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(138 600)	(108 000)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		55 030	50 892
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		40 846	(62 449)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(642 371)	(390 200)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		532 140	467 884
Titres de placement / Titres de transaction		-	-
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(103 730)	(104 187)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(38 260)	3 184
Impôts sur les sociétés		(3 904)	(1 813)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(2 400)	100 046
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		285	55
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(18 431)	(12 163)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(18 061)	(15 490)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(36 207)	(27 598)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(802)	(959)
Augmentation / diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		-	-
Encaissement suite à l'émission d'actions		55 367	-
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		54 565	(959)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		15 958	71 489
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		272 915	201 426
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE	9-1	288 872	272 915

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la Banque

Banque Zitouna est une Société Anonyme au capital de 175.367.232 DT, créée en 2009, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Banque Zitouna est une Banque commerciale universelle. Son capital social est divisé en 175.367.232 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2019, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
MAJDA TUNISIA S.A	175 367 225	175 367 225	100%
AUTRES ACTIONNAIRES	7	7	-
Total Général	175 367 232	175 367 232	100%

Note 2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la Banque Zitouna sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie ;
- Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie ; et
- Les principes comptables applicables aux institutions financières islamiques, telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21 à NCT 25) ;
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41) ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes ainsi que la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 et la circulaire BCT n° 2019-08 du 14 octobre 2019 ;
- Les normes de comptabilité financière applicables aux institutions financières islamiques telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).

En cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.

Note 3. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les états financiers de la Banque Zitouna sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1. Règles de prise en compte des produits

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation de la Banque. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- Une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- Une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- Une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat de la Banque au moment de leur perception.
- Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues ;
- Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;
- Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la Banque à mesure de leur encaissement. Ainsi, les profits pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés mais doivent être provisionnés.
- Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (Nafaa Elaam), en attendant leur liquidation par le Conseil d'administration ou l'assemblée générale de la Banque, sous la supervision du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

4-2. Rémunération des comptes

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la Banque, sont répartis entre la Banque et les détenteurs des comptes d'investissements en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

Par ailleurs, les exigences de l'article 47 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 ainsi que les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que prévus par la norme FAS 11 de l'AAIOFI (en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2021), mettent à la charge de la Banque l'obligation de constituer deux types de réserves spécifiques : une réserve d'équilibre des profits (PER) et une réserve pour risque d'investissement (IRR).

- Réserve d'équilibre des profits (PER) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la Banque en tant que "*Moudhareb*". Les montants logés sous cette rubrique, sont repartis proportionnellement entre la Banque et les déposants. La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.
- Réserve pour risque d'investissement (IRR) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quotepart de la Banque en tant que "*Moudhareb*". Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachés aux dépôts et avoirs de la clientèle.

4-3. Titres participatifs

Les titres participatifs sont des titres subordonnés conformément aux dispositions de l'article 370 du Code des Sociétés Commerciales. Ils sont assimilés à des fonds propres.

Les titres participatifs sont émis sous forme d'un contrat "*Moudharaba*". Les titulaires des titres participatifs ont droit à une rémunération annuelle comportant une avance et un complément variable.

La partie variable est calculée conformément au système de partage des profits et suivant une clé de répartition fixée annuellement.

La Banque est autorisée d'utiliser les techniques de lissage de profit à travers le compte de Reserve d'Equilibre des Profits (PER).

4-4. Zakat

La Banque ne procède pas à la liquidation de la Zakat puisqu'elle n'a pas été expressément mandatée à liquider la Zakat ni par une loi, ni par ses statuts, ni par l'assemblée générale des actionnaires, ni par les clients.

Toutefois, la Banque procède au calcul du montant de la Zakat due par les actionnaires et par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak (titulaires des comptes participatifs, comptes Tawfir et contrats Istithmar) et les titulaires des titres participatifs et ce conformément à la norme Charaïque 35 "*La Zakat : l'Aumône légale*" et en concertation avec comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

4-5. Règles de prise en compte des charges

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

4-6. Règles d'évaluation des créances

4-6-1. Provision à base individuelle

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêté, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la Banque à déterminer un montant de provisions requis, un montant de la dotation aux provisions et un montant de produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties :

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision :

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe 2- Actifs incertains	20%
Classe 3- Actifs préoccupants	50%
Classe 4- Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

4-6-2. Provision à base collective

En application de l'article 10 bis de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents, la Banque doit constituer une provision à caractère général dite "*provision collective*" par prélèvement sur les résultats pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1).

4-6-3. Provisions additionnelles

Selon l'article 10 quater de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents, les banques et les établissements financiers doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe 4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe 4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- Des produits réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des banques et des établissements financiers ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- Des provisions constituées conformément au paragraphe 4-6-1 supra.

4-6-4. Valeur des biens IJARA

La valeur des biens octroyés à la clientèle via la "*technique Ijara*" est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions à caractère individuel et des provisions additionnelles et ce compte tenu d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition. Cette décote diffère selon la nature du bien financé et se détaille comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 30% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 10% par an d'âge

Par ailleurs, la valeur du bien est considérée nulle en cas d'épave ou de vol.

4-7. Règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, l'évaluation des titres détenus par la Banque est effectuée comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
- La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

4-8. Portefeuille encaissement et comptes exigibles après encaissement

Les éléments détenus par la Banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement figurent au niveau des états financiers. La Banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont compensés pour le besoin de la présentation des états financiers.

4-9. Convention de prééminence du fond sur la forme

Les opérations effectuées par la Banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet.

4-10. Les immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

• Immeubles	05%
• Agencement et Aménagement	10%
• Matériel et mobilier de bureau	10%
• Matériel de transport	20%
• Matériel informatique	20%
• Droits d'usage	04%
• Logiciels informatiques	33%

4-11. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

4-12. Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la Banque sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

4-12-1. Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

4-12-2. Avantages postérieurs à l'emploi

La Banque distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la Banque et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des contributions d'assurance Takaful appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la Banque est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de la Banque, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, la Banque cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, la Banque, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance Takaful, une retraite par capitalisation.

Par ailleurs la Banque a souscrit au profit de son personnel une assurance-Takaful de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à six fois le dernier salaire mensuel brut.

4-13. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la Banque correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs de la Banque et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

4-14. Cotisations au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)

Les articles 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ont institué le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) et ont prévu l'obligation des banques d'y adhérer.

Par ailleurs, l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1^{er} février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, a fixé la cotisation annuelle de chaque Banque adhérente à 0,3% TTC de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

Vu la spécificité des dépôts de la Banque Zitouna et afin de se conformer aux normes bancaires islamiques et spécifiquement le principe de partage des pertes et profits, la cotisation au FGDB relative aux dépôts d'investissements est supportée par les déposants par prélèvement des profits leur revenant. Cette charge est affectée à la rubrique CH1 "Charges encourues et assimilées" de l'état du résultat.

Pour la cotisation au FGDB relative aux dépôts autres que les dépôts d'investissement, la charge est affectée à la rubrique CH7 "Charges générales d'exploitation" de l'état de résultat.

4-15. Résultat de base par action

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Banque divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

Note 5. Notes relatives au bilan :

5-1. Actif

5-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 266.235 KDT contre 233.976 KDT au 31/12/2018 enregistrant une hausse de 13,8% soit 32.259 KDT. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Caisse	45 987	37 977	8 010	21,1
Comptes ordinaires BCT	220 203	195 954	24 249	12,4
Chèques Postaux	45	45	-	0,0
Total	266 235	233 976	32 259	13,8

5-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers s'élève au 31/12/2019 à 249.233 KDT contre 320.775 KDT au 31/12/2018 enregistrant une baisse de 22,3% soit 71.542 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Créances sur les établissements Bancaires	(i)	133 404	161 125	(27 721)	-17,2
Créances sur les établissements Financiers	(ii)	115 829	159 650	(43 821)	-27,4
Total		249 233	320 775	(71 542)	-22,3

(i) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Moudharaba interbancaire	92 569	99 645	(7 076)	-7,1
Financement Mourabaha	17 792	21 746	(3 954)	-18,2
Comptes correspondants NOSTRI	22 792	38 936	(16 144)	-41,5
Comptes correspondants LORI	4	2	2	100,0
Créances rattachées sur Moudharaba interbancaire	9	505	(496)	-98,2
Créances rattachées sur financement Mourabaha	238	291	(53)	-18,2
Total	133 404	161 125	(27 721)	-17,2

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Certificats de leasing	115 000	159 000	(44 000)	-27,7
Créances sur les autres établissements Financiers	1	-	1	100,0
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	828	650	178	27,4
Total	115 829	159 650	(43 821)	-27,4

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Certificat de leasing	115 000	-	-	-	-	115 000
Créances sur les autres établissements Financiers	1	-	-	-	-	1
Moudharaba interbancaire	83 141	-	9 428	-	-	92 569
Comptes correspondants NOSTRI	22 792	-	-	-	-	22 792
Comptes correspondants LORI	4	-	-	-	-	4
Financement Mourabaha	988	988	1 977	13 839	-	17 792
Créances rattachées	1 075	-	-	-	-	1 075
Total	223 001	988	11 405	13 839	-	249 233

5-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 3.136.499 KDT contre 2.476.660 KDT au 31/12/2018 enregistrant une hausse de 26,6% soit 659.839 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Portefeuille Mourabaha	(i)	2 335 725	1 932 518	403 207	20,9
Portefeuille ventes Khadamet	(ii)	2 397	2 302	95	4,1
Financement Wakala Bel Istithmar		65 578	8 600	56 978	662,5
Comptes débiteurs de la clientèle	(iii)	2 485	2 223	262	11,8
Portefeuille Ijara		531 641	400 042	131 599	32,9
Autres financements à la clientèle	(iv)	156 145	116 195	39 950	34,4
Arrangements et Rééchelonnements		47 436	27 408	20 028	73,1
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		49 656	31 714	17 942	56,6
Total brut		3 191 063	2 521 002	670 061	26,6
Provisions à base individuelle	(v)	(23 721)	(17 921)	(5 800)	32,4
Provisions additionnelles	(v)	(10 159)	(9 057)	(1 102)	12,2
Provisions collectives	(v)	(13 341)	(12 000)	(1 341)	11,2
Produits réservés		(7 343)	(5 364)	(1 979)	36,9
Total net		3 136 499	2 476 660	659 839	26,6

La ventilation des créances brutes sur la clientèle au 31 décembre 2019 selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Portefeuille financement (Mourabaha, khadamet & Ijara)	528 031	388 304	338 984	1 128 798	598 660	2 982 777
Comptes débiteurs de la clientèle	2 485	-	-	-	-	2 485
Autres financements à la clientèle	113 711	3 497	5 813	26 964	6 160	156 145
Créances rattachées	22 927	9 137	6 934	10 658	-	49 656
Total	667 154	400 938	351 731	1 166 420	604 820	3 191 063

(i) Portefeuille Mourabaha :

Le portefeuille Mourabaha enregistre l'ensemble des opérations de financements de biens à court, long et moyen terme, octroyés à la clientèle via la "technique Mourabaha".

(ii) Ventes Khadamet :

Le portefeuille Khadamet enregistre l'ensemble des opérations de financements de services à court et moyen terme, octroyés à la clientèle via la technique "ventes Khadamet".

(iii) Comptes débiteurs de la clientèle :

Il s'agit des comptes débiteurs non rémunérés des clients ordinaires. L'octroi de cet avantage aux clients n'est pas automatique. Il est soumis à une autorisation préalable auprès de la direction générale. Aucun profit n'est constaté sur les débits en comptes.

(iv) Autres financements à la clientèle :

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2019, à 156.145 KDT et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations
--	------------	------------	------------

				Montant (%)	
Encours des créances douteuses (*)	(a)	132 753	98 557	34 196	34,7
Valeurs impayées des créances saines		23 392	17 638	5 754	32,6
Total		156 145	116 195	39 950	34,4

(*) Hors créances rattachées.

(a) La défalcation de l'encours des créances douteuses selon la classe de risque se présente comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Créances de la classe 2	21 148	17 944	3 204	17,9
Créances de la classe 3	40 005	24 373	15 632	64,1
Créances de la classe 4	71 600	56 240	15 360	27,3
Total	132 753	98 557	34 196	34,7

(v) La reconstitution du stock des provisions au 31/12/2019 se détaille comme suit :

	Stock au 31/12/2018	Dotations 2019	Reprises 2019	Stock au 31/12/2019
Provisions à base individuelle	17 921	10 044	(4 244)	23 721
Provisions additionnelles	9 057	3 084	(1 982)	10 159
Provisions collectives	12 000	1 341	-	13 341
Total	38 978	14 469	(6 226)	47 221

5-1-4. Portefeuille-titre commercial

La Banque détient, depuis le 21/04/2014, des titres émis par le Fonds Commun de Placement "Al Kawthar" d'une valeur comptable 10 KDT.

Le 31/12/2019, ces titres ont fait l'objet d'un reclassement des titres de placement vers les titres de participation figurant parmi les composantes du portefeuille d'investissement.

5-1-5. Portefeuille d'investissement

Cette rubrique est passée de 31.773 KDT au 31/12/2018 à 49.198 KDT au 31/12/2019 enregistrant ainsi une hausse de 54,8% soit 17.425 KDT. Le solde de la rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Titres de participation	(i)	48 213	29 703	18 510	62,3
Emprunt National sans intérêt		135	203	(68)	-33,5
Titres participatifs acquis		2 000	2 000	0	0,0
Créances rattachées aux titres d'investissement		-	17	(17)	-100,0
Total brut		50 348	31 923	18 425	57,7
Provision pour dépréciations de titres		(1 150)	(150)	(1 000)	666,7

Total net	49 198	31 773	17 425	54,8
------------------	---------------	---------------	---------------	-------------

(i) Les titres de participation se détaillent comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2018	Acquisition / Libération	Cession	Tranferts	Valeur brute au 31/12/2019	Part dans le capital
Participations dans les entreprises liées (1)	-	13 499	-	-	13 499	-
FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	-	13 000	-	-	13 000	86,67%
ZITOUNA CAPITAL	-	499	-	-	499	99,88%
Participations dans les entreprises associées (2)	4 500	3 000	-	-	7 500	-
ZITOUNA TAKAFUL	4 500	3 000	-	-	7 500	30,00%
Autres participations (3)	25 204	2 000	-	10	27 214	-
ZITOUNA TAMKEEN	5 000	-	-	-	5 000	25,00%
CARTHAGO SANITAIRE	5 000	-	-	-	5 000	8,33%
CLSB	3 000	2 000	-	-	5 000	5,83%
GREEN LABEL OIL	3 000	-	-	-	3 000	4,23%
STE PROINJECT	3 000	-	-	-	3 000	4,68%
STE UNIPACK	3 000	-	-	-	3 000	3,38%
STE BRIQUETERIE BIR MCHERGA	2 000	-	-	-	2 000	2,96%
TDF III	1 000	-	-	-	1 000	5,00%
ZITOUNA LLD	150	-	-	-	150	30,00%
SIBTEL	53	-	-	-	53	1,06%
FCP AL KAOUTHAR	-	-	-	10	10	10,00%
APTBEF	1	-	-	-	1	0,10%
Total général (1)+(2)+(3)	29 703	18 499	-	10	48 213	

5-1-6. Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 83.811 KDT contre 76.480 KDT au 31/12/2018 enregistrant une hausse de 9,6% soit 7.331 KDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	9 297	8 783	514	5,9
Droit d'usage	2 973	2 638	335	12,7
Fonds de commerce	130	130	0	0,0
Logiciels en cours	1 540	1 030	510	49,5
Sous-total (I)	(i) 13 940	12 581	1 359	10,8
Immobilisations corporelles				
Terrains	15 894	11 937	3 957	33,1
Constructions	40 022	36 765	3 257	8,9
Agencements et aménagements	41 417	36 191	5 226	14,4
Matériels de transport	2 690	2 557	133	5,2
Matériels et équipements de bureau	7 493	6 741	752	11,2
Serveurs	5 340	4 813	527	10,9
Matériels informatiques	17 436	14 730	2 706	18,4
Autres matériels	1 440	1 116	324	29,0
Constructions en cours	1 129	1 593	(464)	-29,1

Agencements et aménagements en cours		46	194	(148)	-76,3
Sous-total (II)	(ii)	132 907	116 637	16 270	13,9
Total brut (I) + (II)		146 847	129 218	17 629	13,6
Amortissements des immobilisations incorporelles	(i)	(9 254)	(8 458)	(796)	9,4
Amortissements des immobilisations corporelles	(ii)	(53 745)	(44 280)	(9 465)	21,4
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(i)	(11)	-	(11)	-100,0
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	(ii)	(26)	-	(26)	-100,0
Total net		83 811	76 480	7 331	9,6

(i) Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2019, comme suit :

	Logiciels	Droits d'usage	Fonds de commerce	Logiciels en cours	Total
Coût d'acquisition					
+ En début de l'exercice (a)	8 783	2 638	130	1 030	12 581
+ Acquisitions	299	335	-	725	1 359
± Transferts	215	-	-	(215)	-
- Sorties	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (1)	9 297	2 973	130	1 540	13 940
Amortissement					
+ En début de l'exercice (b)	7 785	650	23	-	8 458
+ Dotation de l'exercice	676	113	7	-	796
- Régularisations sur Sorties	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (2)	8 461	763	30	-	9 254
Provisions pour dépréciation					
+ En début de l'exercice (c)	-	-	-	-	-
+ Dotation de l'exercice	-	-	-	11	11
- Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (3)	-	-	-	11	11
VNC au 31/12/2019 [(1)-(2)-(3)]	836	2 210	100	1 529	4 675
VNC au 31/12/2018 [(a)-(b)-(c)]	998	1 988	107	1 030	4 123

(ii) Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2019, comme suit :

	Terrains	Constructions	Agencements et aménagements	Matériels de transport	Matériels et équipements de bureau	Serveurs	Matériels informatiques	Autres matériels	Constructions en cours	Agencements et aménagements en cours	Total
Coût d'acquisition											
+ En début de l'exercice (a)	11 937	36 765	36 191	2 557	6 741	4 813	14 730	1 116	1 593	194	116 637
+ Acquisitions	-	2 379	5 243	261	882	527	2 731	325	443	27	12 818
± Transferts	-	33	14	-	-	-	-	-	(33)	(14)	-
± Reclassements	3 957	845	-	-	-	-	-	-	(874)	(161)	3 767
- Sorties	-	-	(31)	(128)	(130)	-	(25)	(1)	-	-	(315)
A la clôture de l'exercice (1)	15 894	40 022	41 417	2 690	7 493	5 340	17 436	1 440	1 129	46	132 907
Amortissement											
+ En début de l'exercice (b)	-	12 473	13 860	1 812	3 080	3 428	9 297	330	-	-	44 280
+ Dotation de l'exercice	-	2 053	3 818	429	696	560	2 117	62	-	-	9 735
- Régularisations sur Sorties	-	-	(23)	(128)	(92)	-	(26)	(1)	-	-	(270)
A la clôture de l'exercice (2)	-	14 526	17 655	2 113	3 684	3 988	11 388	391	-	-	53 745
Provisions pour dépréciation											
+ En début de l'exercice (c)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
+ Dotation de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	1	25	26
- Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	1	25	26
VNC au 31/12/2019 [(1)-(2)-(3)]	15 894	25 496	23 762	577	3 809	1 352	6 048	1 049	1 128	21	79 136
VNC au 31/12/2018 [(a)-(b)-(c)]	11 937	24 292	22 331	745	3 661	1 385	5 433	786	1 593	194	72 357

5-1-7. Autres actifs

Le solde des autres actifs s'élève au 31/12/2019 à 158.155 KDT contre 146.143 KDT au 31/12/2018 enregistrant une hausse de 8,2% soit 12 012 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Débiteurs divers	(i)	6 756	13 378	(6 622)	-49,5
Biens acquis dans le cadre des opérations de financement	(ii)	36 505	41 741	(5 236)	-12,5
Comptes de régularisation	(iii)	114 687	85 396	29 291	34,3
Non valeurs	(iv)	165	257	(92)	-35,8
Siège, succursale et agences		597	85	512	602,4
Biens récupérés destinés à la vente	(v)	-	5 286	(5 286)	-100,0
Total brut		158 710	146 143	12 567	8,6
Provision pour dépréciations des autres actifs		(555)	-	(555)	-100,0
Total net		158 155	146 143	12 012	8,2

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts et cautionnements versés		67	66	1	1,5
Avances sur commandes		1	1	-	0,0
Retenue à la source		64	98	(34)	-34,7
TVA déductible		-	3 494	(3 494)	-100,0
Avance sur impôt IS		-	3 033	(3 033)	-100,0
Autres débiteurs divers		6 624	6 686	(62)	-0,9
Total		6 756	13 378	(6 622)	-49,5

(ii) Les biens acquis dans le cadre des opérations de financement se détaillent comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Biens Mourabaha		16 740	29 380	(12 640)	-43,0
Biens Ijara		19 703	12 228	7 475	61,1
Biens Khadamet		62	133	(71)	-53,4
Total		36 505	41 741	(5 236)	-12,5

(iii) Les comptes de régularisation sont analysés comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Débites à régulariser et divers	28 222	18 610 *	9 612	51,6
Fournisseurs Mourabha	76 558	59 782 *	16 776	28,1
Fournisseurs Ijara	6 165	3 687 *	2 478	67,2
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 701	3 317	384	11,6
Compte d'ajustement devise	41	-	41	100,0
Total	114 687	85 396	29 291	34,3

^(*) Données retraitées à des fins comparatives.

(iv) Les non valeurs, constituées des charges à répartir et des frais d'émission des titres participatifs, se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	37	(37)	-100,0
Frais d'émission des titres participatifs	165	220	(55)	-25,0
Total	165	257	(92)	-35,8

(v) Biens récupérés destinés à la vente :

Suite à la résiliation par voie judiciaire des contrats de financement, il a été décidé de reclasser les biens récupérés parmi les biens destinés à la vente. Ces biens étaient traités par analogie au retraitement préconisé par l'IFRS 5 relatif aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

Au 31/12/2019 ces actifs ont fait l'objet d'un reclassement au niveau des immobilisations propres de la Banque du fait que la vente de ces actifs n'est plus hautement probable et que les critères de classification des actifs en tant qu'actifs destinés à la vente conformément à IFRS 5 ne sont plus remplis.

5-2. Passif

5-2-1. Banque centrale, CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 41.191 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Wakala Bil Istithmar	(i)	41 000	-	41 000	100,0
Dettes rattachées sur Wakala Bil Istithmar		191	-	191	100,0
Total		41 191	-	41 191	100,0

(i) Il s'agit d'une opération de refinancement auprès de la BCT conformément à la technique Wakala.

5-2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 17.746 KDT contre 17.480 KDT au 31/12/2018 enregistrant une hausse de 1,5% soit 266 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts et avoirs des établissements Bancaires	(i)	159	12 862	(12 703)	-98,8
Dépôts des établissements Financiers	(ii)	17 587	4 618	12 969	280,8
Total		17 746	17 480	266	1,5

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Comptes de correspondants NOSTRI		158	-	158	100,0
Comptes de correspondants LORI		1	-	1	100,0
Moudharaba interbancaire		-	12 800	(12 800)	-100,0
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements bancaires		-	62	(62)	-100,0
Total		159	12 862	(12 703)	-98,8

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts des établissements Financiers		4 307	2 359	1 948	82,6
Contrats Istithmar		12 911	2 214	10 697	483,2
Dettes rattachées aux contrats Istithmar		369	45	324	720,0
Total		17 587	4 618	12 969	280,8

La répartition des dépôts des établissements bancaires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes correspondants NOSTRI	158	-	-	-	-	158
Comptes correspondants LORI	1	-	-	-	-	1
Moudharaba interbancaire	-	-	-	-	-	0
Dépôts des établissements Financiers	4 307	-	-	-	-	4 307
Contrats Istithmar	7 911	5 000	-	-	-	12 911
Dettes rattachées	247	122	-	-	-	369
Total	12 624	5 122	-	-	-	17 746

5-2-3. Dépôts de la clientèle

Le solde de la rubrique Dépôts de la clientèle s'élève au 31/12/2019 à 3.368.247 KDT contre 2.828.870 KDT au 31/12/2018 enregistrant une hausse de 19,1% soit 539.377 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Comptes à vue	(i)	924 988	803 321	121 667	15,1

Comptes d'épargne	(ii)	1 667 286	1 437 991	229 295	15,9
Autres produits financiers	(iii)	476 022	345 610	130 412	37,7
Comptes dépôts participatifs	(iv)	181 920	147 013	34 907	23,7
Autres sommes dues à la clientèle	(v)	101 196	85 337	15 859	18,6
Dettes rattachées aux dépôts de la clientèle		16 835	9 598	7 237	75,4
Total		3 368 247	2 828 870	539 377	19,1

La répartition des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue (*)	138 748	275 184	332 186	178 870	-	924 988
Comptes d'épargne (*)	-	166 729	300 111	873 658	326 788	1 667 286
Autres produits financiers	183 806	145 809	122 618	22 275	1 514	476 022
Comptes de dépôts participatifs (*)	36 384	58 214	61 125	26 197	-	181 920
Autres sommes dues à la clientèle (*)	30 359	41 491	21 656	7 690	-	101 196
Dettes rattachées	8 974	4 996	2 865	-	-	16 835
Total	398 271	692 423	840 561	1 108 690	328 302	3 368 247

(*) Selon les hypothèses de stabilité interne

(i) Les comptes à vue représentent les comptes en dinars et les comptes réglementés non rémunérés. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Comptes chèques entreprises	258 426	201 051	57 375	28,5
Comptes chèques particuliers	386 760	329 716	57 044	17,3
Comptes réglementés en devises	276 240	268 144	8 096	3,0
Comptes réglementés en dinars	3 562	4 410	(848)	-19,2
Total	924 988	803 321	121 667	15,1

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Compagnies d'assurances	454	453	1	0,2
Entreprises publiques	174	91	83	91,2
Autres clientèles commerciales	257 871	200 465	57 406	28,6
Non-résidents	279 801	272 547	7 254	2,7
Clients particuliers	386 688	329 765	56 923	17,3
Total	924 988	803 321	121 667	15,1

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Hissab Tawfir	1 667 251	1 437 961	229 290	15,9
Comptes Tawfir Poste	35	30	5	16,7
Total	1 667 286	1 437 991	229 295	15,9

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Contrats Wakala Bel Istithmar	399 362	288 891	110 471	38,2
Contrats Istithmar	76 660	56 719	19 941	35,2
Total	476 022	345 610	130 412	37,7

(iv) Les dépôts participatifs représentent les comptes participatifs entreprises et les comptes réglementés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Comptes participatifs entreprises	112 154	89 715	22 439	25,0
Comptes en dinars convertibles	10 198	6 536	3 662	56,0
Comptes en devise	59 568	50 762	8 806	17,3
Total	181 920	147 013	34 907	23,7

(v) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Comptes indisponibles	26 181	28 908	(2 727)	-9,4
Réserve d'Equilibre de Profit (PER)	19 806	10 956	8 850	80,8
Réserve pour Risque d'Investissement (IRR)	100	-	100	100,0
Gage de sérieux (<i>Hamech El Jedeya</i>) ^(*)	5 906	5 863	43	0,7
Autres provisions constituées par la clientèle	49 203	39 610	9 593	24,2
Total	101 196	85 337	15 859	18,6

(*) Le gage de sérieux est le montant payé par le client à la demande de la Banque, afin de vérifier s'il est sérieux dans sa demande pour acheter ou louer le bien objet de financement et afin de s'assurer qu'il peut indemniser le dommage réel en cas de non aboutissement.

5-2-4. Dettes de financements et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 1.953 KDT contre 2.760 KDT au 31/12/2018 enregistrant une baisse de 29,2% soit 807 KDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Dettes de financements	1 942	2 745	(803)	-29,3
Dettes rattachées	11	15	(4)	-26,7
Total	1 953	2 760	(807)	-29,2

5-2-5. Autres passifs

Les autres passifs s'élèvent au 31/12/2019 à 168.450 KDT contre 170.854 KDT au 31/12/2018 enregistrant une baisse de 1,4% soit 2.404 KDT. Ils s'analysent comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Comptes de régularisation	(i)	74 448	75 408	(960)	-1,3
Créditeurs divers	(ii)	81 236	85 925	(4 689)	-5,5
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	6 415	6 405	10	0,2
Provisions pour risques et charges	(iv)	6 349	3 114	3 235	103,9
Provisions sur engagements Hors Bilan douteux		2	2	-	0,0
Total		168 450	170 854	(2 404)	-1,4

(i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Charges à payer	11 052	8 238	2 814	34,2
Charges à payer sur titres participatifs	1 051	196	855	436,2
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	99	68	31	45,6
Crédits à régulariser et divers	24 903	32 063	(7 160)	-22,3
Compensation à régler	37 343	34 790	2 553	7,3
Compte d'ajustement devise	-	53	(53)	-100,0
Total	74 448	75 408	(960)	-1,3

(ii) Les créditeurs divers se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Fournisseurs Murabaha	27 050	37 631	(10 581)	-28,1
Fournisseurs Ijara	24 617	16 453	8 164	49,6
Fournisseurs Khadamet	57	143	(86)	-60,1
Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)	1 553	686	867	126,4
Autres Fournisseurs	6 046	5 979	67	1,1

Organismes de prévoyance sociale	5 238	5 323	(85)	-1,6
Etat impôts et taxes	12 642	15 553	(2 911)	-18,7
Autres Créditeurs divers	4 033	4 157	(124)	-3,0
Total	81 236	85 925	(4 689)	-5,5

(iii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Comptes exigibles après encaissement	560 694	684 495	(123 801)	-18,1
Portefeuille encaissement	(554 279)	(678 090)	123 811	-18,3
Total	6 415	6 405	10	0,2

(iv) Les provisions sont analysées comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Provision pour affaires litigieuses	892	857	35	4,1
Provision pour risque fiscal (*)	5 457	2 257	3 200	141,8
Total	6 349	3 114	3 235	103,9

(*) Au cours de l'exercice 2019, la Banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des impôts sur les sociétés, des acomptes provisionnels, de la TVA, de la retenue à la source, de la TFP, du FOPROLOS, de la TCL et du droit d'enregistrement, et ce pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la Banque en date du 20 décembre 2019, faisant ressortir un redressement de 16.188 mDT (16.187.600,768 DT).

La Banque a répondu aux résultats de la vérification fiscale conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux et a comptabilisé une provision pour un montant de 5.457 KDT en couverture du risque encouru.

A la date d'arrêté des présents états financiers, l'administration fiscale n'a pas encore donné suite à la réponse fournie par la Banque Zitouna. En conséquence, l'impact définitif de cette situation ne peut être déterminé.

5-3. Capitaux propres

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31/12/2019 à 345.544 KDT contre 265.853 KDT au 31/12/2018.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour Réinvestissements exonérés	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2017	120 000	28 500	337	5 000	75 000	1 408	19 974	250 219
Affectations décidées par l'AGO du 26 avril 2018			1 069	15 000		3 905	(19 974)	-
<i>Résultat net de l'exercice 2018</i>							15 634	15 634
Soldes au 31 Décembre 2018	120 000	28 500	1 406	20 000	75 000	5 313	15 634	265 853
Affectations décidées par l'AGO du 30 avril 2019			1 048	15 000		(414)	(15 634)	-
Augmentation de capital décidée par l'AGE du 30 avril 2019	55 367							55 367
<i>Résultat net de l'exercice 2019</i>							24 324	24 324
Soldes au 31 Décembre 2019	175 367	28 500	2 454	35 000	75 000	4 899	24 324	345 544

5-4. Répartition des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
A C T I F						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	266 235	-	-	-	-	266 235
Créances sur les établissements bancaires et financiers	223 001	988	11 405	13 839	-	249 233
Créances sur la clientèle	612 590	400 938	351 731	1 166 420	604 820	3 136 499
Portefeuille-titre commercial	-	-	-	-	-	-
Portefeuille d'investissement	-	68	1 000	9 567	38 563	49 198
Valeurs immobilisées	2 586	2 689	5 142	29 174	44 220	83 811
Autres actifs	158 004	14	28	109	-	158 155
<i>Total de l'actif</i>	1 262 416	404 697	369 306	1 219 109	687 603	3 943 131
P A S S I F						
Banque Centrale et CCP	-	41 191	-	-	-	41 191
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	12 624	5 122	-	-	-	17 746
Dépôts et avoirs de la clientèle	398 271	692 423	840 561	1 108 690	328 302	3 368 247
Dettes de financements et Ressources spéciales	220	213	438	1 082	-	1 953
Autres passifs	166 902	1 548	-	-	-	168 450
Titres participatifs	-	-	-	-	75 000	75 000
Capitaux propres (hors titres participatifs)	-	-	-	-	270 544	270 544
<i>Total du passif</i>	578 017	740 497	840 999	1 109 772	673 846	3 943 131
Position nette	684 399	(335 800)	(471 693)	109 337	13 757	-

Note 6. Notes relatives aux engagements hors bilan :

6-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2019, à 55.731 KDT contre 48.684 KDT au 31/12/2018 enregistrant une hausse de 14,5% soit 7.047 KDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
En faveur de la clientèle				
Garanties émises ^(*)	1 660	2 480	(820)	-33,1
Cautions pour marchés	37 343	33 449	3 894	11,6
Cautions diverses	16 728	12 755	3 973	31,1
Total	55 731	48 684	7 047	14,5

^(*) Données retraitées à des fins comparatives.

6-2. Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019, à 71.334 KDT contre 56.418 KDT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Ouverture de crédits documentaires	12 534	46 396	(33 862)	-73,0
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	58 800	10 022	48 778	486,7
Total	71 334	56 418	14 916	26,4

6-3. Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement que la Banque s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31/12/2019 à 602.332 KDT contre 343.779 KDT au 31/12/2018.

6-4. Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent, au 31/12/2019, à 824.505 KDT contre 609.449 KDT au 31/12/2018. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Garanties reçues des banques	-	20 000	(20 000)	-100,0
Garanties reçues de l'ETAT	124 901	15 538	109 363	703,8
Garanties reçues de la clientèle	699 604	573 911	125 693	21,9
Total	824 505	609 449	215 056	35,3

6-5. Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31/12/2019 et au 31/12/2018 comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Achat au comptant	2 347	5 442	(3 095)	-56,9
Vente au comptant	6 830	2 060	4 770	231,6
Total	9 177	7 502	1 675	22,3

Note 7. Notes relatives à l'état de résultat :

7-1. Profits et revenus assimilés

Les profits et revenus assimilés s'élèvent, en 2019, à 256.387 KDT contre 198.278 KDT, en 2018, enregistrant une augmentation de 29,3%, soit 58.109 KDT. Le détail se présente comme suit :

		2 019	2 018	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	24 179	19 837	4 342	21,9
Produits sur opérations de financement	(ii)	229 008	175 207	53 801	30,7
Revenus assimilés	(iii)	3 200	3 234	(34)	-1,1
Total		256 387	198 278	58 109	29,3

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

		2 019	2 018	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de Moudharaba interbancaire		6 470	3 289	3 181	96,7
Produits sur certificats de leasing		16 445	15 027	1 418	9,4
Produits sur financement Mourabha		1 264	1 521	(257)	-16,9
Total		24 179	19 837	4 342	21,9

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

		2 019	2 018	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de Mourabha		181 412	141 351	40 061	28,3
Produits sur financement Ijara		45 965	33 066	12 899	39,0
Produits sur opérations de vente Khadamet		256	202	54	26,7
Produits sur opérations de fin Wakala Bel Istithmar		1 375	588	787	133,8
Total		229 008	175 207	53 801	30,7

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires.

7-2. Commissions

Les commissions s'élèvent, en 2019, à 42.465 KDT contre 37.083 KDT, en 2018, enregistrant une augmentation de 14,5%, soit 5.382 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	11 288	9 671	1 617	16,7
Commissions de bancassurance	2 082	1 644	438	26,6
Commissions sur opérations sur titres	43	-	43	100,0
Commissions de tenue de comptes	7 939	7 637	302	4,0
Commissions sur activités de commerce international	2 877	2 234	643	28,8
Commissions sur activités monétiques	5 718	4 514	1 204	26,7
Commissions sur les opérations téléinformatiques	832	636	196	30,8
Commissions sur les financements	11 686	10 747	939	8,7
Total	42 465	37 083	5 382	14,5

7-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Cette rubrique s'élève, en 2019, à 16.262 KDT contre 17.083 KDT, en 2018, et s'analyse comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Gains de change	26 078	25 318	760	3,0
Pertes de change	(9 816)	(8 235)	(1 581)	19,2
Total	16 262	17 083	(821)	-4,8

7-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'élève, en 2019, à 268 KDT contre 72 KDT, en 2018, et s'analyse comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Produits sur titres participatifs acquis	170	72	98	136,1
Dividendes reçus sur titres de participations	98	-	98	100,0
Total	268	72	196	272,2

7-5. Charges encourues et assimilées

Les charges encourues et assimilées s'élèvent, en 2019, à 141.983 KDT contre 109.661 KDT, en 2018, enregistrant une augmentation de 29,5% soit 32.322 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	2 298	1 578	720	45,6
Charges sur opérations avec la BCT	1 890	-	1 890	100,0
Charges sur les dépôts de la clientèle (i)	132 128	103 271	28 857	27,9
Charges sur titres participatifs	5 612	4 757	855	18,0
Résorptions des frais d'émission des T.P	55	55	-	0,0
Total	141 983	109 661	32 322	29,5

(i) Les charges sur les dépôts de la clientèle se détaillent comme suit :

		2 019	2 018	Variations	
				Montant	(%)
Charges sur dépôts participatifs (1)		6 904	5 542	1 362	24,6
Charges sur comptes Tawfir (2)		88 021	75 543	12 478	16,5
Charges sur comptes Istithmar (3)		4 482	3 783	699	18,5
Charges sur comptes Istithmar Mouajah		32 721	18 403	14 318	77,8
Total		132 128	103 271	28 857	27,9

(1) Les dépôts participatifs sont constitués des dépôts participatifs des entreprises, des comptes participatifs réglementés en devises et en dinars convertibles.

(2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits.

(3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issus de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la Banque, se présentent comme suit :

Nature de dépôt	Taux de profit
Comptes participatifs entreprises	2,01%
Comptes spéciaux en dinar convertible	5,69%
Comptes étrangers en dinar convertible	5,72%
Comptes PPR en dinar convertible	5,71%
Comptes Tawfir	5,00%
Contrats Istithmar : 3 mois < Maturité < 6 mois	6,81%
Contrats Istithmar : 6 mois < Maturité < 12 mois	7,32%
Contrats Istithmar : 12 mois < Maturité < 24 mois	7,82%
Contrats Istithmar : Maturité ≥ 24 mois	8,31%

7-6. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le coût du risque relatif aux créances ainsi qu'autres éléments d'actifs et de passifs s'élève, en 2019, à 12.191 KDT contre 8.628 KDT, en 2018, enregistrant ainsi une hausse de 41,3% soit 3.563 KDT par rapport à 2018. Le détail se présente comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux provisions à base individuelle	10 044	8 720	1 324	15,2
Dotations aux provisions additionnelles	3 084	2 384	700	29,4
Dotations aux provisions collectives	1 341	-	1 341	100,0
Total dotations aux provisions sur créances	14 469	11 104	3 365	30,3
Reprises de provisions à base individuelle	(4 244)	(2 003)	(2 241)	111,9
Reprises de provisions additionnelles	(1 982)	(404)	(1 578)	390,6
Reprises de provisions collectives	-	(3 047)	3 047	-100,0
Total reprises de provisions sur créances	(6 226)	(5 454)	(772)	14,2
Abandon de créances	157	177	(20)	-11,3
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actif	555	-	555	100,0
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 862	2 829	1 033	36,5
Reprise sur provisions pour risques et charges	(626)	(28)	(598)	2 135,7
Total	12 191	8 628	3 563	41,3

7-7. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur le portefeuille investissement

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement	1 000	150	850	566,7
Reprises de provisions sur titre d'investissement	-	-	-	-100,0
Moins-value sur cession de titre d'investissement	-	-	-	-100,0
Total	1 000	150	850	566,7

7-8. Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent, en 2019, à 78.196 KDT contre 67.383 KDT, en 2018, enregistrant une augmentation de 16% soit 10.813 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Salaires	65 783	52 952	12 831	24,2
Charges sociales	14 335	12 581	1 754	13,9
Dotations aux provisions pour congés payés	(3 038)	641	(3 679)	-573,9

Indemnité de départ à la retraite	279	432	(153)	-35,4
Prime Takaful Mourafek complément de retraite	837	777	60	7,7
Total	78 196	67 383	10 813	16,0

7-9. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent, en 2019, à 38.738 KDT contre 33.623 KDT, en 2018, enregistrant une augmentation de 15,2% soit 5.115 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Frais divers de gestion	15 380	12 690	2 690	21,2
Impôts et taxes	2 499	4 732	(2 233)	-47,2
Missions, voyages et déplacement	441	425	16	3,8
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 644	1 625	2 019	124,2
Transport et déplacement	6	7	(1)	-14,3
Travaux, fournitures et services extérieurs	11 081	9 480	1 601	16,9
Frais Marketing et événementiel	2 441	1 977	464	23,5
Autres charges d'exploitation	137	97	40	41,2
Cotisations au FGDB	3 109	2 590	519	20,0
Total	38 738	33 623	5 115	15,2

7-10. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	10 530	9 474	1 056	11,1
Dotations aux provisions sur immobilisations	37	-	37	100,0
Dotations aux résorptions des charges reportées	37	124	(87)	-70,2
Total	10 604	9 598	1 006	10,5

7-11. Impôt sur les bénéfices

La charge courante d'impôt sur les bénéfices englobe, outre l'impôt sur les sociétés (IS) exigible au titre de du résultat de l'exercice, la contribution sociale de solidarité (CSS).

Le détail de cette rubrique se présente comparativement, en 2019 et en 2018, comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Impôt sur les sociétés (IS) (*)	3 961	3 400	561	16,5
Contribution Sociale de Solidarité (CSS) (*)	340	-	340	100,0
Total	4 301	3 400	901	26,5

(*) Le détail de calcul de la charge courante de l'impôt au titre de l'exercice clos le 31/12/2019 se présente comme suit :

Résultat Comptable avant impôt	28 626
+ Réintégrations nets	5 694
- Réinvestissement en FCPR	23 000
= Résultat fiscal (1)	11 320
Impôt sur les sociétés (IS) dû au 31/12/2019 = (1) x 35%	3 961
Contribution Sociale de Solidarité (CSS) due au 31/12/2019 = (1) x 3%	340

7-12. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servies à sa détermination sont arrêtés sur la base de la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019. Ainsi, le résultat par action se présente comme suit :

	2 019	2 018
Résultat net attribuable aux actionnaires (en mDT)	24 324	15 634
Nombre d'actions ordinaires	175 367 232	120 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,139	0,130

Le résultat de base par action est calculé conformément aux modalités décrites au niveau de la note 4-15 supra.

Note 8. Calcul de la Zakat :

La Banque procède au calcul du montant de la Zakat due par les actionnaires ainsi que par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak et par les titulaires des titres participatifs. Le calcul, au titre de l'exercice clos le 31/12/2019, se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2019
Total Actif soumis à la Zakat	3 753 034
Total Passif soumis à la Zakat	1 142 643
Base de la Zakat	2 610 391
Montant de la Zakat due	67 283
Zakat due par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak	59 165
Zakat due par les actionnaires	6 223
Zakat due par les titulaires des titres participatifs	1 895
Zakat par action (en DT)	0,036
Taux de la Zakat relative aux comptes d'investissement Mutlak	2,53%

Note 9. Notes relatives à l'état des flux de trésorerie :

9-1. Composantes des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31/12/2019 un solde de 288.872 KDT contre 272.915 KDT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Caisse	45 987	37 977
Banque Centrale (Compte Ordinaire)	220 203	195 954
Chèques Postaux	45	45
Banque résidentes (Compte Ordinaire)	173	143
Banques non-résidentes (Compte Ordinaire)	22 464	38 796
Total	288 872	272 915

Note 10. Transactions avec les parties liées

10-1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2019 ainsi que les jetons de présence servis et à servir au titre du même exercice

Nature de la rémunération	Ancien DG Pour la période allant du 01/01/2019 au 26/09/2019		Nouveau DG Pour la période allant du 27/09/2019 au 31/12/2019		Anciens Administrateurs et membres des comités réglementaires		Nouveaux Administrateurs et membres des comités réglementaires	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	370 432	93 961	466 230	431 314	23 000	120 486	1 464 500	1 020 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	7 094	-	-	-		
Total 2019	370 432	93 961	473 324	431 314	23 000	120 486	1 464 500	1 020 000

10-2. Transactions avec les autres parties liées :

10-2-1. Nature des relations avec les parties liées :

Les autres parties liées à la Banque sont celles visées, particulièrement, par l'article 43 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. La liste des autres parties liées à la Banque se présente comme suit :

Identité des parties liées		1er Tirt Article 43 loi n° 2016-48	2ème Tirt Article 43 loi n° 2016-48	3ème Tirt Article 43 loi n° 2016-48	4ème Tirt Article 43 loi n° 2016-48	5ème Tirt Article 43 loi n° 2016-48
Personnes Morales	Société Majda Tunisia S.A	●				
	Zitouna Takaful			●		
	FCPR Zitouna Moucharaka I			●		
	Zitouna Capital			●		
	Zitouna Tamkeen					●
	Hôtel la Cigale Tabarka					●
	Société Golf de Tabarka					●
Personnes Physiques	Victor Nazeem Ridha Agha				●	
	Nabil El Madani				●	
	Hafedh Maamouri				●	
	Samira Ghribi				●	
	Ezzeddine Khoja				●	

- Actionnaire dont la participation excède, directement ou indirectement, 5% du capital de la Banque ;
- Entreprise dans laquelle la Banque détient une participation au capital dont la proportion est telle qu'elle conduit à la contrôler ou à influencer de manière déterminante sur son activité ;
- Président du Conseil d'Administration de la Banque, Directeur Général ou Membres du Conseil d'Administration ;
- Entreprise dont l'une des personnes susvisées est propriétaire ou associée ou mandataire délégué ou dans laquelle elle est directeur ou membre de son conseil d'administration ou de son directoire ou de son conseil de surveillance.

10-2-2. Flux de transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, certaines transactions ont été conclues par la Banque avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Note 11. Evénements postérieurs à la clôture :

1- Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 25 mars 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

2- Les états financiers de la Banque ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 à partir de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire et du dispositif des mesures exceptionnelles à caractère économique et social visant à atténuer les répercussions de la propagation de l'épidémie (couvre-feu, mise en confinement total, mesures sociales et économiques annoncées par le chef de gouvernement, mesures exceptionnelles arrêtées par la BCT et particulièrement la baisse du taux d'intérêt directeur de 100 points de base outre le report des échéances arrivant à terme au cours de la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020 pour les clients classés 0 et 1 ...).

Cette situation pourrait engendrer une diminution du rythme des recouvrements, une augmentation des défaillances et des taux de défauts, ce qui augmenterait le coût du risque de la Banque. En conséquence, la Banque s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020.

A la date d'arrêté, par le Conseil d'Administration de la Banque, des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2019, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE ZITOUNA

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2019, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 sur :

- L'audit des états financiers de la Banque ZITOUNA (la Banque) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de **3.943.131 mDT** et un résultat net bénéficiaire de **24.324 mDT** ;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I- Rapport sur l'audit des états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat, hormis la Zakat par action, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers de la Banque, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations :

4- Nous attirons l'attention sur la **note 5-2-5 (iv)** des états financiers dont le contenu indique que la Banque a fait l'objet, en 2019, d'une vérification fiscale approfondie, au titre de tous les impôts et taxes, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

La notification des résultats de la vérification, parvenue à la Banque le 22 décembre 2019, fait état d'un redressement de **16.188 mDT** pénalités de retard incluses.

La Banque s'est opposée aux principaux chefs de redressement évoqués par les services de contrôle fiscal.

A la date du présent rapport, cette affaire n'a pas encore connu un dénouement définitif et son issue finale ne peut être anticipée. Pour tenir compte des risques encourus à ce titre, une provision a été constituée, parmi les autres passifs de la Banque, pour la somme de **5.457 mDT**.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5- Nous attirons, également, l'attention sur la **note 11** des états financiers dont le contenu indique que les états financiers de la Banque ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 à partir de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire et du dispositif des mesures exceptionnelles à caractère économique et social visant à atténuer les répercussions de la propagation de l'épidémie (couvre-feu, mise en confinement total, mesures sociales et économiques annoncées par le chef de gouvernement, mesures exceptionnelles arrêtées par la BCT et particulièrement la baisse du taux d'intérêt directeur de 100 points de base outre le report des échéances arrivant à terme au cours de la période allant du 1^{er} mars au 30 septembre 2020 pour les clients classés 0 et 1 ...). Cette situation pourrait engendrer une diminution du rythme des recouvrements, une augmentation des défaillances et des taux de défauts, ce qui augmenterait le coût du risque de la Banque. En conséquence, la Banque s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020.

La même note indique, en outre, qu'à la date d'arrêté, par le Conseil d'Administration de la Banque, des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

6- La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

7- Le Conseil d'Administration de la Banque est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers :

8- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des commissaires aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque (actions et titres participatifs) avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes en valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires :

3- En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale que la Banque n'a pas procédé au remplacement du président du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques, décédé au cours du mois d'août 2019. En conséquence, le nombre des membres composant ledit comité a été ramené en deçà du minimum requis par l'article 54 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Tunis, le 26 Mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

Financial Auditing & Consulting

Cabinet M.B.A

Mohamed Neji HERGLI

Mohamed BEN AMOR

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA BANQUE ZITOUNA**

I. En application des dispositions de l'article **62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016** relative aux banques et aux établissements financiers (loi bancaire) et des articles **200 (nouveau) et suivants** et l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- La souscription, en 2019, au FCPR Zitouna Moucharaka I pour la somme de 13.000.000 DT (autorisée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2019) ;
- La souscription, en 2019, à l'augmentation du capital de la société Zitouna Takaful pour la somme de 3.000.000 DT (autorisée par le Conseil d'Administration du 30 avril 2019).

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des conventions nouvelles autorisées par le Conseil d'Administration de la Banque rentrant dans le champ d'application des articles susvisés.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs avec des parties liées à la date de clôture de l'exercice 2019, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

B-1. Opérations avec la société Zitouna Takaful :

- En application de la convention cadre conclue, antérieurement à l'exercice 2019, avec la société Zitouna Takaful, la Banque Zitouna a constaté en 2019, parmi ses produits, des commissions au titre des contrats Ijara pour la somme de 1.456.163 DT, au titre des contrats collectifs "*Takaful financement*" pour la somme de 608.852 DT, au titre des contrats "*Takaful incendie*" pour la somme de 17.267 DT et au titre de l'assurance sur cartes pour la somme de 155.720 DT. La créance de la Banque envers Zitouna Takaful s'élève, au 31 décembre 2019, au titre des commissions à recevoir, à 955.791 DT.
- En application de contrats d'assurance conclus, antérieurement à l'exercice 2019, avec la société Zitouna Takaful, la Banque Zitouna a supporté en 2019 des primes d'assurance Takaful au titre de l'assurance d'indemnité de départ à la retraite pour 279.256 DT, de l'assurance groupe pour 2.665.223 DT, de l'assurance vie Mourafek pour 836.472 DT et de diverses autres assurances (globale de Banque,

multirisques professionnels, autos, etc.) pour 452.085 DT. La dette de la Banque envers Zitouna Takaful s'élève, au 31 décembre 2019, à ce titre, à 2.448.725 DT. La Banque a, par ailleurs, bénéficié en 2019 d'indemnités auprès de la même société suite à la survenance de sinistres pour la somme de 115.654 DT.

- La Banque Zitouna a supporté, en 2019, une charge de 640.000 DT au titre de la rémunération des titres participatifs émis par la Banque et souscrits par la société Zitouna Takaful, en 2015 et 2017, pour la somme totale de 8.000.000 DT.
- La Banque Zitouna a continué, en 2019, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Takaful. Les charges encourues en 2019, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 54.150 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2019, à 4.733.294 DT.
- La société Zitouna Takaful a continué, en 2019, à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2019, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats, totalisent 6.381.733 DT et le solde de ces placements s'élève, au 31 décembre 2019, à 80.186.300 DT.
- La Banque Zitouna a continué, en 2019, à mettre à la disposition de la société Zitouna Takaful, le local de l'agence Lac I et a facturé, à ce titre, en 2019, un loyer de 8.752 DT HT, soit la somme de 10.415 DT TTC non encore encaissée au 31 décembre 2019.

B-2. Opérations avec la société Zitouna Tamkeen :

- La Banque Zitouna a réalisé, en 2019, des profits au titre des financements accordés en 2016, 2017 et 2018 à la société Zitouna Tamkeen qui se présentent comme suit :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2019	Créances rattachées	Taux	Profits 2019
Ijara Mouaddet Ennakl	du 12/05/2016 au 12/05/2021	39.817 DT	12.086 DT	52 DT	7,75%	1.253 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 12/05/2016 au 12/05/2021	94.538 DT	28.695 DT	124 DT	7,75%	2.974 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 07/04/2017 au 07/04/2022	48.601 DT	24.127 DT	135 DT	8,04%	2.302 DT
Nature du financement (suite)	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2019	Créances rattachées	Taux	Profits 2019
Ijara Mouaddet Ennakl	du 22/06/2017 au 22/06/2022	46.641 DT	24.709 DT	55 DT	8,04%	2.359 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 27/10/2017 au 27/10/2022	116.007 DT	69.024 DT	77 DT	8,02%	6.460 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 19/04/2018 au 19/04/2023	50.497 DT	34.831 DT	101 DT	8,01%	3.160 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 18/09/2018 au 18/09/2023	64.018 DT	49.277 DT	172 DT	9,00%	4.933 DT
Sous total (1)			242.749 DT	716 DT		23.442 DT
Wakala Bel Istithmar	du 29/01/2018 au 30/06/2019	400.000 DT	-	-	7,23%	14.540 DT
Wakala Bel Istithmar	du 29/01/2018 au 31/12/2019	400.000 DT	-	-	7,23%	29.322 DT
Wakala Bel Istithmar	du 29/01/2018 au 30/06/2020	400.000 DT	400.000 DT	56.394 DT	7,23%	29.322 DT
Wakala Bel Istithmar	du 29/01/2018 au 31/12/2020	400.000 DT	400.000 DT	56.394 DT	7,23%	29.322 DT
Wakala Bel Istithmar	du 12/02/2018 au 31/01/2020	400.000 DT	400.000 DT	57.563 DT	7,53%	30.538 DT
Wakala Bel Istithmar	du 12/02/2018 au 31/07/2020	400.000 DT	400.000 DT	57.563 DT	7,53%	30.538 DT

Wakala Bel Istithmar	du 12/02/2018 au 31/01/2021	400.000 DT	400.000 DT	57.563 DT	7,53%	30.538 DT
Wakala Bel Istithmar	du 12/03/2018 au 28/02/2020	400.000 DT	400.000 DT	55.807 DT	7,61%	30.863 DT
Wakala Bel Istithmar	du 12/03/2018 au 31/08/2020	400.000 DT	400.000 DT	55.807 DT	7,61%	30.863 DT
Wakala Bel Istithmar	du 12/03/2018 au 28/02/2021	400.000 DT	400.000 DT	55.807 DT	7,61%	30.863 DT
Wakala Bel Istithmar	du 23/04/2018 au 31/03/2020	600.000 DT	600.000 DT	87.962 DT	8,54%	51.952 DT
Wakala Bel Istithmar	du 23/04/2018 au 30/09/2020	600.000 DT	600.000 DT	87.962 DT	8,54%	51.952 DT
Wakala Bel Istithmar	du 23/04/2018 au 31/03/2021	600.000 DT	600.000 DT	87.962 DT	8,54%	51.952 DT
Sous total (2)			5.000.000 DT	716.782 DT		442.564 DT
Total (1) +(2)			5.242.749 DT	717.498 DT		466.005 DT

- La Banque Zitouna a continué, en 2019, à mettre à la disposition de la société Zitouna Tamkeen de l'un de ses cadres occupant le poste de DGA au sein de cette dernière. La Banque a ainsi facturé, en 2019, à la société Zitouna Tamkeen la somme de 248.114 DT HT correspondant aux salaires du cadre concerné servis au titre de l'année 2019 majorés d'une marge de 15%, soit la somme de 295.259 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2019 (à l'instar de la somme de 72.463 DT TTC correspondant aux salaires des mois de novembre, décembre et du 13ème mois 2018).
- La Banque Zitouna a continué, en 2019, à mettre à la disposition de la société Zitouna Tamkeen de deux locaux sis à Sfax et à Sousse et a facturé, à ce titre, en 2019, un loyer de 32.757 DT HT, soit la somme de 38.982 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2019.
- La Banque Zitouna a continué en 2019 à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Tamkeen. Les charges encourues, en 2019, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 86.920 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2019, à 3.630.897 DT.
- La société Zitouna Tamkeen a continué en 2019 à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2019, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats (échus en 2019), totalisent 99.108 DT.

B-3. Opérations avec le Directeur Général sortant :

La Banque Zitouna a réalisé en 2019 un profit de 8.186 DT sur le financement Tamouil Menzel de 321.000 DT accordé, en 2013, à M. Ezzeddine KHOJA, Directeur Général sortant en fonction jusqu'au 26 septembre 2019, moyennant un taux de profit de 3,75%. L'encours et la créance rattachée relative à ce financement s'élève, au 31 décembre 2019, à 207.502 DT.

Par ailleurs, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération réalisée, en 2019, relative à des conventions antérieures.

C- Obligations et engagements de la Banque envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales portent sur :

1. La rémunération du Directeur Général sortant, M. Ezzeddine KHOJA, en fonction jusqu'au 26 septembre 2019. La rémunération servie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 12 janvier 2017. Cette rémunération est composée des émoluments et avantages suivants :

- (a) Des avantages à court terme composés d'un salaire mensuel, d'un 13ème mois, d'une prime d'intéressement fixée, chaque année, par le Conseil d'Administration en fonction des performances de la Banque, d'avantages en nature sous forme de la mise à disposition d'une voiture de fonction, d'un

quota de 400 litres de carburant par mois, d'une prise en charge des prestations téléphoniques et des tickets restaurants, ainsi que d'une prise en charge d'une quote-part de ses cotisations à la CNSS au titre du régime des indépendants et des cotisations patronales au titre d'une assurance groupe.

En 2019, le Directeur Général sortant a bénéficié, par ailleurs, d'une prime exceptionnelle servie à l'occasion de la cession de la participation de l'Etat dans le capital de la Banque. Il n'a pas bénéficié, en revanche, d'une prime d'intéressement au titre de l'exercice 2019.

- (b) Des avantages postérieurs à l'emploi correspondant aux primes d'assurance de l'indemnité de départ à la retraite et aux contributions patronales au titre du régime Mourafek.

Ayant atteint l'âge de retraite, en 2018, le Directeur Général sortant n'a bénéficié, en 2019, d'aucun avantage postérieur à l'emploi.

2. La rémunération du nouveau Directeur Général, M. Nabil EL MADANI, en fonction à partir du 27 septembre 2019. Dans sa réunion du 27 septembre 2019, le Conseil d'Administration n'a pas fixé les éléments de sa rémunération. En conséquence, il a continué à percevoir, durant les trois derniers mois de l'année 2019, les mêmes émoluments qui lui étaient servis préalablement à sa désignation es-qualité.

En 2019, les éléments de la rémunération revenant au nouveau Directeur Général, en cette qualité, comprennent :

- (a) Des avantages à court terme composés d'un salaire mensuel (primes de bilan et de rendement incluses), d'un 13ème mois, des avantages en nature sous forme de la mise à disposition d'une voiture de fonction, d'un quota de 350 litres de carburant par mois, d'une prise en charge des prestations téléphoniques et des tickets restaurants, et les cotisations patronales sociales (au titre du régime de base et du régime complémentaire) et les cotisations patronales au titre de l'assurance groupe.
- (b) Des avantages à court terme, fixés par décision du Conseil d'Administration du 7 février 2020, à savoir une prime d'intéressement au titre de l'exercice 2019 fixée à 175.000 DT nets.
- (c) Des avantages postérieurs à l'emploi correspondant aux primes d'assurance de l'indemnité de départ à la retraite et aux contributions patronales au titre du régime Mourafek.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Ancien Directeur Général		Nouveau Directeur Général (*)		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	370 432	93 961	466 230	431 314	1 487 500	1 140 486
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	7 094	-	-	-
Total 2019	370 432	93 961	473 324	431 314	1 487 500	1 140 486

(*) Des financements ont été accordés à l'actuel Directeur Général, et ce, préalablement à sa désignation es-qualité par le Conseil d'Administration réuni le 27 septembre 2019, à savoir :

- Tamouil Akkaret El Afred dont l'encours majoré des créances rattachées s'élève, au 31 décembre 2019, à 30.354 DT. Les profits constatés parmi les produits de la Banque, en 2019, s'élèvent à 1.268 DT.
- Avance au personnel dont l'encours s'élève, au 31 décembre 2019, à 23.931 DT.

II. Par ailleurs, et en application de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues en 2019, autres que les rémunérations des dirigeants, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature, les modalités et l'incidence desdites conventions sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 peuvent être récapitulées comme suit :

- Les accords de financement notifiés, en 2019, à la société Zitouna Takaful pour la somme totale de 75.295 DT figurant parmi les engagements hors bilan de la Banque.
- Les financements accordés, en 2019, à la société Zitouna Tamkeen, selon les conditions suivantes :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2019	Créances rattachées	Taux	Profits 2019
Ijara Mouaddet Ennakl	du 13/05/2019 au 13/05/2024	74.035 DT	65.740 DT	382 DT	11,00%	4.848 DT
Sous total (1)			65.740 DT	382 DT		4.848 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 31/05/2020	400.000 DT	400.000 DT	30.318 DT	9,78%	30.318 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 31/10/2020	400.000 DT	400.000 DT	30.318 DT	9,78%	30.318 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 30/04/2021	400.000 DT	400.000 DT	30.318 DT	9,78%	30.318 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 31/10/2021	400.000 DT	400.000 DT	30.318 DT	9,78%	30.318 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 15/03/2022	400.000 DT	400.000 DT	30.318 DT	9,78%	30.318 DT
Sous total (2)			2.000.000 DT	151.590 DT		151.590 DT
Total (1) +(2)			2.065.740 DT	151.972 DT		156.438 DT

- Les financements accordés, en 2019, à M. Ezzeddine KHOJA, Directeur Général sortant en fonction jusqu'au 26 septembre 2019, selon les conditions suivantes :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2019	Créances rattachées	Taux	Profits 2019
Tamouil Binaet (10 ans)	du 01/03/2019 au 28/02/2029	44.354 DT	41.246 DT	13 DT	3,75%	1.341 DT
Tamouil Sayara (7 ans) ^(*)	-	71.706 DT	-	-	4,50%	-
Total			41.246 DT	13 DT		1.341 DT

^(*) Contrat non encore mis en force au 31 décembre 2019.

- Le financement accordé en 2019, à M. Hafedh MAAMOURI, administrateur indépendant, selon les conditions suivantes :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2019	Créances rattachées	Taux	Profits 2019
Tamouil Macharii	du 17/01/2019 au 02/01/2023	199.850 DT	199.850 DT	16.614 DT	8,70%	16.614 DT

- La rémunération, en 2019, des comptes de dépôts participatifs ouverts par diverses parties liées. Les charges encourues en 2019, par la Banque Zitouna, à ce titre, ainsi que les soldes de ces comptes au 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

Comptes	Zitouna Capital	FCPR Zitouna Moucharaka I	Société Majda Tunisie	Hôtel la Cigale Tabarka	Société Golf de Tabarka	Hafedh Maamouri	Victor Nazeem Ridha Agha	Samira Ghribi
Rémunération des comptes	(1 622)	(19 761)	(289 409)	(5 173)	(0)	(5)	(22 455)	(144)
Soldes des comptes	(84 506)	(1 281 675)	(3 117 045)	(33 461)	(280)	(105)	(407 141)	(2 090)

- Le placement de diverses parties liées de leurs excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues, en 2019, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats ainsi que les soldes de ces placements au 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

Contrats Istithmar	Zitouna Capital	FCPR Zitouna Moucharaka I	Société Majda Tunisie	Hôtel la Cigale Tabarka	Hafedh Maamouri	Samira Ghribi
Rémunération des contrats Istithmar	(33 380)	(1 017 046)	(1 689 119)	(37 796)	(4 175)	(3 864)
Soldes des contrats istithmar	(450 000)	(12 800 000)	(25 000 000)	(1 500 000)	(150 000)	

- La facturation, en 2019, à la société Zitouna Takaful des frais, avancés par la Banque, de sa participation dans des salons et foires pour la somme de 6.000 DT HT, soit la somme de 7.141 DT en TTC encaissée en partie, au 31 décembre 2019, pour 3.000 DT.
- La réalisation, en 2019, d'une mission de conseil et de placement pour la société Zitouna Tamkeen facturée pour la somme de 51.000 DT HT, soit la somme de 60.691 DT en TTC non encore encaissée au 31 décembre 2019.
- La mise à la disposition de la société Zitouna Capital, en vertu de deux conventions conclues le 15 mars 2019, d'un 1^{er} collaborateur chargé, à temps partiel, d'assurer les fonctions de "Responsable de l'Unité d'Audit Charaique" moyennant une rémunération annuelle forfaitaire de 5.000 DT HT, et d'un 2^{ème} collaborateur chargé, à temps partiel, d'assurer les fonctions de "Responsable Conformité et Contrôle Interne" moyennant une même rémunération annuelle forfaitaire de 5.000 DT HT, ainsi que la prise en charge, par la Banque, en vertu d'une 3^{ème} convention conclue avec la même société et à la même date, de différents types de supports informatiques et matériels et assistances nécessaires pour son bon fonctionnement moyennant une rémunération annuelle forfaitaire de 10.000 DT HT. En contrepartie de ses prestations au titre desdites conventions, la Banque Zitouna a facturé, en 2019, à la société Zitouna Capital la somme de 20.000 DT HT intégralement encaissée la même année.
- La conclusion, en date du 5 mars 2019, d'un contrat de sous-location en vertu duquel la Banque Zitouna loue à la société Zitouna Capital le 2^{ème} étage d'un local sis à la ZI Charguia, et ce pour une période d'une année et moyennant un loyer mensuel fixé à 1.000 DT HT. Considérant la non occupation par la société Zitouna Capital de l'étage loué et le non-paiement par cette dernière d'un quelconque loyer, ce contrat de location a fait l'objet, ultérieurement, d'un acte de résiliation. Aucun produit locatif n'a été, par conséquent, constaté par la Banque Zitouna à ce titre en 2019.
- L'engagement, en 2019, par la Banque Zitouna, en sa qualité de fondateur de la société Zitouna Capital, des frais de constitution de cette dernière pour la somme de 2.625 DT (intégralement remboursée) et d'autres dépenses, pour le compte de la même société, pour la somme de 566 DT HT, soit la somme de 675 DT TTC non encore encaissée au 31 décembre 2019.
- L'attribution par la société Zitouna Capital, en sa qualité de gestionnaire, à la Banque Zitouna, en vertu d'une convention conclue le 15 mars 2019, de la mission de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Zitouna Moucharaka I. En contrepartie de ses prestations au titre de ladite convention, la Banque Zitouna perçoit une commission annuelle HT égale à 0,1% de l'actif net du fonds avec un minimum de 10.000 DT et un maximum de 20.000 DT. La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2019 s'élève à 11.959 DT HT, soit la somme de 14.232 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2019.

- La facturation, en 2019, par l'hôtel la Cigale Tabarka à la Banque Zitouna de services d'hébergement pour la somme totale de 85.471 HT, soit la somme de 91.420 DT TTC payée en 2019.

Ces opérations et conventions, dont celles réalisées avec la société Zitouna Capital et qui ont été validées à posteriori par votre Conseil d'Administration réuni le 7 février 2020, n'ont pas été soumises, par omission, à la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article 62 de la loi bancaire ainsi que par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 Mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

Financial Auditing & Consulting

Cabinet M.B.A

Mohamed Neji HERGLI

Mohamed BEN AMOR

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV L'EPARGNANT

SICAV L'EPARGNANT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **30 avril 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Fathi SAIDI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	175 796 453	208 835 621
Obligations et valeurs assimilées		175 796 453	208 835 621
Placements monétaires et disponibilités		68 007 078	105 691 973
Placements monétaires	5	63 492 947	105 041 461
Disponibilités		4 514 131	650 511
Créances d'exploitation	6	245 209	380 021
TOTAL ACTIF		244 048 740	314 907 616
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	462 426	490 384
Autres créditeurs divers	8	30 476	32 329
TOTAL PASSIF		492 902	522 713
ACTIF NET			
Capital	9	229 769 407	298 435 783
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 648	535
Sommes distribuables de l'exercice		13 784 782	15 948 585
ACTIF NET		243 555 838	314 384 903
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		244 048 740	314 907 616

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2019</i>	<i>Année 2018</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	10 990 078	12 983 665
Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 990 078	12 983 665
Revenus des placements monétaires	11	7 677 016	7 541 870
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		18 667 094	20 525 534
Charges de gestion des placements	12	(1 372 445)	(1 981 250)
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 294 649	18 544 285
Autres produits		8 665	14 808
Autres charges	13	(343 747)	(98 258)
Contribution sociale de solidarité		(200)	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 959 367	18 460 834
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 174 584)	(2 512 249)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		13 784 782	15 948 585
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 174 584	2 512 249
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		188 017	1 898 030
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		209 311	(1 629 351)
Frais de négociation de titres		(22)	(37)
RESULTAT DE L'EXERCICE		17 356 673	18 729 477

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2019</i>	<i>Année 2018</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	17 356 673	18 729 477
Résultat d'exploitation	16 959 367	18 460 834
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	188 017	1 898 030
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	209 311	(1 629 351)
Frais de négociation de titres	(22)	(37)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(15 947 160)	(16 590 014)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(72 238 577)	(73 082 846)
Souscriptions		
- Capital	149 787 872	209 824 546
- Régularisation des sommes non distribuables	116 094	46 779
- Régularisation des sommes distribuables	4 686 140	5 509 264
Rachats		
- Capital	(218 776 302)	(280 367 308)
- Régularisation des sommes non distribuables	(191 347)	(74 548)
- Régularisation des sommes distribuables	(7 861 034)	(8 021 578)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(70 829 064)	(70 943 383)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	314 384 903	385 328 286
En fin de l'exercice	243 555 838	314 384 903
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	3 023 696	3 739 002
En fin de l'exercice	2 324 718	3 023 696
VALEUR LIQUIDATIVE	104,767	103,974
TAUX DE RENDEMENT	5,84%	5,20%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB» et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date .

En conséquence, les placements en obligations sont évaluées au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 175.796.453 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		168 629 730	175 796 453	72,18%
Obligations de sociétés		117 441 306	122 295 717	50,21%
AB SUB 2010	30 000	1 199 100	1 226 404	0,50%
AB SUB 2010	20 000	799 400	817 603	0,34%
AB SUB 2011-1	20 000	400 000	405 120	0,17%
AMENBANK 2009 A	20 000	666 000	673 299	0,28%
AMENBANK A 2008	15 000	399 945	412 673	0,17%
AMENBANK B 2008	25 000	1 125 000	1 163 557	0,48%
AMENBANK2009 B	30 000	999 000	1 016 154	0,42%
AMENBANK 2017 SUB A	50 000	2 881 177	3 046 846	1,25%
AIL 2015-1 B	15 000	900 000	922 701	0,38%
ATB 2007/1 D	50 000	2 600 000	2 721 139	1,12%
ATBSUB2009 B1	10 000	500 000	514 016	0,21%
ATB SUB 2017 A	35 000	3 305 102	3 565 852	1,46%
ATL SUB 2017	7 000	700 000	709 186	0,29%
ATL SUB 2017	5 000	500 000	506 562	0,21%
ATL 2013-1	20 000	400 000	415 042	0,17%
ATL 2013-2	20 000	400 000	402 896	0,17%
ATL 2013-2	10 000	200 000	201 448	0,08%
ATL 2014-2	10 000	400 000	414 523	0,17%
ATL 2014-2	5 000	200 000	207 262	0,09%
ATL 2014-3 C	10 000	600 000	633 337	0,26%
ATL 2014-3 C	10 000	600 000	633 337	0,26%
ATL 2014-3 C	20 000	1 200 000	1 266 674	0,52%

ATL 2015-1 C	30 000	1 800 000	1 852 814	0,76%
ATL 2015-2 C	40 000	3 200 000	3 367 961	1,38%
ATL 2016-1 C	30 000	2 400 000	2 476 026	1,02%
ATL 2017-1 C	20 000	2 000 000	2 099 226	0,86%
ATL 2017-1 C	30 000	3 000 000	3 148 839	1,29%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	3 000 000	3 030 492	1,24%
ATTIJARI LEASING 2013-1 C	20 000	400 000	402 421	0,17%
ATTIJARI LEASING 2014-1 C	20 000	800 000	826 862	0,34%
ATTIJARI LEASING 2015-2	24 000	480 000	480 485	0,20%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	2 400 000	2 465 049	1,01%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	1 200 000	1 251 761	0,51%
ATTIJARI-LEASING 2014 B	20 000	800 000	800 678	0,33%
BH V 2013-1	10 000	142 000	147 478	0,06%
BH 2009 A	20 000	768 000	768 000	0,32%
BH 2013-1	10 000	142 000	145 926	0,06%
BH SUB 2015 B	50 000	3 000 000	3 106 230	1,28%
BH SUB 2016-1 B	50 000	4 000 000	4 156 721	1,71%
BH SUB 2015 B	50 000	2 883 452	3 034 739	1,25%
BH F SUB 2019-1 C	10 000	1 000 000	1 063 038	0,44%
BH V SUB 2019-1 C	10 000	1 000 000	1 062 971	0,44%
BNA 2009 SUB	28 000	932 400	961 894	0,39%
BNA SUB 2017-1 B	50 000	5 000 000	5 180 705	2,13%
BTE 2010 A	20 000	200 000	203 851	0,08%
BTE 2011 B	10 000	650 000	678 938	0,28%
BTE 2016 B	50 000	5 000 000	5 281 315	2,17%
BTK 2009 C	10 000	399 700	422 605	0,17%
CIL 2013/1 B	20 000	400 000	401 585	0,16%
CIL 2014-2	15 000	300 000	316 741	0,13%
CIL 2015-1 F	20 000	400 000	413 310	0,17%
CIL 2016/1 F	30 000	1 200 000	1 245 049	0,51%
CIL 2016/2	10 000	600 000	631 463	0,26%
CIL 2016/2	15 000	900 000	947 195	0,39%
CIL 2017-1	5 000	300 000	309 319	0,13%
HL 2013/2	10 000	400 000	419 718	0,17%
HL 2015-1 B	20 000	1 200 000	1 250 446	0,51%
HL 2015-2 B	40 000	3 200 000	3 352 642	1,38%
HL 2016-1	20 000	800 000	824 881	0,34%
HL 2016-2 B	5 000	400 000	402 271	0,17%
HL 2017-1 B	20 000	2 000 000	2 111 492	0,87%
HL SUB 2015-1 B	10 000	600 000	603 739	0,25%
HL 2017-2 B	30 000	3 000 000	3 089 567	1,27%
HL 2017-2 B	2 842	284 200	292 685	0,12%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	720 000	742 732	0,30%
STB 2008/2	50 000	1 875 000	1 959 411	0,80%
STB 2008/2	20 000	763 200	788 604	0,32%
TL 2013-1 B	10 000	200 000	202 821	0,08%
TL 2013-1 B	10 000	200 000	202 821	0,08%

TL 2013-2 B	10 000	400 000	421 921	0,17%
TL 2014-1 B	20 000	800 000	831 746	0,34%
TL 2014-2 B	20 000	800 000	802 182	0,33%
TL 2015-1 B	30 000	1 800 000	1 871 036	0,77%
TL 2015-2	20 000	1 600 000	1 681 854	0,69%
TL 2015-2	10 000	800 000	840 927	0,35%
TL 2016-1 B	30 000	2 400 000	2 509 770	1,03%
TL SUB 2015 B	20 000	1 200 000	1 238 334	0,51%
TL SUB 2016	20 000	2 000 000	2 104 667	0,86%
TL 2017-1 B	10 000	1 000 000	1 035 292	0,43%
UBCI 2013	20 000	400 000	412 723	0,17%
UIB 2009-1 B	40 000	1 332 000	1 358 742	0,56%
UIB 2009-1 C	20 000	1 000 000	1 021 354	0,42%
UIB 2011-1 A	20 000	400 000	409 648	0,17%
UIB 2011-1 B	20 000	1 200 000	1 220 986	0,50%
UIB SUB 2015 B	20 000	1 200 000	1 238 557	0,51%
UIB SUB 2015 B	10 000	600 000	619 279	0,25%
UIB SUB 2016	50 000	5 000 000	5 295 068	2,17%
UIB SUB 2016	30 000	2 894 630	3 092 584	1,27%
UIB SUB 2016	25 000	2 500 000	2 647 534	1,09%
UNIFACTOR A 2015	20 000	800 000	840 365	0,35%
Obligations de L'Etat		3 917 875	4 049 327	1,66%
EMP NATIONAL 2014 B	13 000	496 000	527 107	0,22%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	3 421 875	3 522 219	1,45%
Bons du trésor assimilables		47 270 549	49 451 409	20,30%
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	18 028 707	7,40%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	7 145 613	2,93%
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	3 070 533	1,26%
BTA 08-2022	12 200	11 789 449	12 288 376	5,05%
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	8 918 179	3,66%
TOTAL		168 629 730	175 796 453	72,18%
Pourcentage par rapport à l'actif				72,03%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2019 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2018</u>	201 206 494	6 808 045	821 082	208 835 621	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	4 894 630			4 894 630	
Emprunt national	-			-	
Bons du trésor assimilables	-			-	
Titres OPCVM	-			-	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations	(34 149 612)			(34 149 612)	83 593
Bons du trésor assimilables	-			-	
Emprunt national	(3 321 783)			(3 321 783)	125 718
Titres OPCVM	-			-	
* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u>					
			188 017	188 017	
* <u>Variations des intérêts courus</u>					
		(650 422)		(650 422)	
<u>Soldes au 31 décembre 2019</u>	168 629 730	6 157 624	1 009 099	175 796 453	209 311

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 63.492.947 se détaillant comme suit :

	<u>Garant</u>	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>%</u> <u>actif net</u>
<u>Comptes à terme STB</u>		45 500 000	46 643 728	19,15%
Placement au 03/02/2020 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours		4 000 000	4 303 716	1,77%
Placement au 13/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		5 000 000	5 106 301	2,10%
Placement au 07/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		1 000 000	1 022 575	0,42%
Placement au 12/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		4 000 000	4 085 918	1,68%
Placement au 14/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		2 000 000	2 042 082	0,84%

Placement au 26/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		10 000 000	10 184 110	4,18%
Placement au 13/01/2020 (au taux de 10%) 400 jours		2 000 000	2 009 205	0,82%
Placement au 28/01/2020 (au taux de 10,25%) 400 jours		2 000 000	2 002 696	0,82%
Placement au 17/02/2020 (au taux de 10,25%) 410 jours		1 000 000	1 081 101	0,44%
Placement au 02/04/2020 (au taux de 10,25%) 410 jours		3 000 000	3 212 975	1,32%
Placement au 27/01/2020 (au taux de 10,58%) 120 jours		500 000	510 667	0,21%
Placement au 03/03/2020 (au taux de 10,55%) 90 jours		1 000 000	1 006 012	0,41%
Placement au 04/03/2020 (au taux de 10,55%) 91 jours		1 000 000	1 006 012	0,41%
Placement au 16/02/2020 (au taux de 10,56%) 90 jours		1 000 000	1 009 721	0,41%
Placement au 17/02/2020 (au taux de 10,56%) 91 jours		1 000 000	1 009 721	0,41%
Placement au 18/02/2020 (au taux de 10,56%) 92 jours		1 000 000	1 009 721	0,41%
Placement au 18/02/2020 (au taux de 10,56%) 93 jours		1 000 000	1 009 721	0,41%
Placement au 19/02/2020 (au taux de 10,56%) 94 jours		1 000 000	1 009 721	0,41%
Placement au 17/03/2020 (au taux de 10,55%) 90 jours		1 000 000	1 002 775	0,41%
Placement au 18/03/2020 (au taux de 10,55%) 91 jours		1 000 000	1 002 775	0,41%
Placement au 23/02/2020 (au taux de 10,56%) 90 jours		1 000 000	1 008 101	0,41%
Placement au 24/02/2020 (au taux de 10,56%) 91 jours		1 000 000	1 008 101	0,41%
<u>Certificats de dépôt</u>		16 579 789	16 849 219	6,92%
Certificat de dépôt STB au 17/06/2020 (au taux de 10,5%) 360 jours		4 619 910	4 820 513	1,98%
Certificat de dépôt STB au 31/12/2019 (au taux de 9,55%) 20 jours		3 485 223	3 499 261	1,44%
Certificat de dépôt STB au 07/01/2020 (au taux de 9,55%) 20 jours		1 991 556	1 996 622	0,82%
Certificat de dépôt STB au 02/01/2020 (au taux de 9,55%) 10 jours		1 995 767	1 998 730	0,82%
Certificat de dépôt STB au 13/01/2020 (au taux de 9,55%) 20 jours		2 987 334	2 991 134	1,23%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 31/01/2020 (au taux de 11,25%) 183 jours		1 000 000	1 037 479	0,43%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 10/05/2020 (au taux de 10%) 181 jours		500 000	505 479	0,21%
TOTAL		62 079 789	63 492 947	26,07%
Pourcentage par rapport à l'actif				26,02%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 245.209 contre D : 380.021 au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Sommes à l'encaissement	-	156 281
Retenues à la source sur BTA	1 804	1 804
Retenues à la source sur obligations	83 002	83 002
Autres	160 404	138 935
Total	<u>245 209</u>	<u>380 021</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 462.426 contre D : 490.384 au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Gestionnaire	60 646	78 381
Dépositaire	120 939	142 714
Commission de distribution	280 841	269 290
Total	<u>462 426</u>	<u>490 384</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 30.476 contre D : 32.329 au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	23 045	28 027
Autres (TCL)	7 431	4 302
Total	<u>30 476</u>	<u>32 329</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 31 décembre 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	298 435 785
Nombre de titres	3 023 696
Nombre d'actionnaires	3 726

Souscriptions réalisées

Montant	149 787 872
Nombre de titres émis	1 517 623
Nombre d'actionnaires nouveaux	143

Rachats effectués

Montant	(218 776 302)
Nombre de titres rachetés	(2 216 601)
Nombre d'actionnaires sortants	(702)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	188 017
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	209 311
Régularisation des sommes non distribuables	(75 253)
Frais de négociations de titres	(22)

Capital au 31-12-2019

Montant	229 769 407
Nombre de titres	2 324 718
Nombre d'actionnaires	3 167

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 10.990.078 contre D : 12.983.665 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	Période du 01/01 Au 31/12/2019	Période du 01/01 Au 31/12/2018
<u>Revenus des obligations</u>	8 732 130	9 167 635
- Intérêts	8 732 130	9 167 635
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	2 257 948	3 816 030
- Intérêts (BTA et emprunt national)	2 257 948	3 816 030
TOTAL	10 990 078	12 983 665

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 7.677.016 contre D : 7.541.870 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2018
Intérêts des billets de trésorerie	131 927	111 345
Intérêts des comptes à terme	4 425 912	4 236 312
Intérêts des certificats de dépôt	3 119 177	3 194 212
TOTAL	7 677 016	7 541 870

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 1.372.445 contre D : 1.981.250 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	926 846	1 439 235
Rémunération du dépositaire	222 799	271 007
Commission de distribution	222 799	271 007
TOTAL	1 372 445	1 981 250

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 343.747 contre D : 98.258 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2018
Redevance CMF (*)	297 066	85 375
TCL (*)	46 647	12 861
Autres	34	23
TOTAL	343 747	98 258

(*) La redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 08/06/2018 et ce, depuis le 01/10/2018.

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	8,030	6,788	5,777	5,200	5,314
Charges de gestion des placements	(0,590)	(0,655)	(0,636)	(0,604)	(0,623)
Revenus net des placements	7,439	6,133	5,142	4,596	4,692
Autres produits	0,004	0,005	0,004	0,004	0,004
Autres charges	(0,148)	(0,032)	-	-	-
Contribution conjoncturelle	-	-	(0,366)	-	-
Résultat d'exploitation (1)	7,295	6,105	4,779	4,600	4,696
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,366)	(0,831)	(0,343)	(0,109)	(0,259)
Sommes distribuables de l'exercice	5,930	5,275	4,437	4,492	4,437
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,081	0,628	0,041	(0,007)	0,469
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,090	(0,539)	0,067	0,073	(0,449)
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,171	0,089	0,107	0,066	0,019
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,466	6,194	4,887	4,666	4,715

Résultat non distribuable de l'exercice	0,171	0,089	0,107	0,066	0,019
Régularisation du résultat non distribuable	(0,032)	(0,009)	(0,009)	(0,003)	(0,001)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,139	0,080	0,099	0,063	0,018
Distribution de dividendes	5,274	4,437	4,492	4,436	4,224
Valeur liquidative	104,767	103,974	103,056	103,013	102,895
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,87%	0,57%	0,62%	0,59%	0,61%
Autres charges / actif net moyen	0,06%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	8,76%	4,56%	4,31%	4,36%	4,32%

Note 14-2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB MANAGER. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire percevait une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,312% TTC l'an depuis le 01/10/2018 conformément au aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 08/06/2018.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Note 14-3 : Prise en charge des frais de fonctionnement

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 8 Juin 2018.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

I. Rapport sur l'audit des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SICAV EPARGNANT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV EPARGNANT au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de conseil d'administration par référence aux données portées dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Les actifs de la SICAV EPARGNANT représentés en valeurs mobilières totalisent 78,94% de l'actif total au 31 décembre 2019. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

2. La SICAV EPARGNANT détient 11,50% et 10,60% des emprunts obligataires émis respectivement par les banques UIB et BTE. Ces taux dépassent le plafond autorisé (fixé à 10%) par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
3. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

Tunis, le 30 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

Fathi SAIDI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions ou opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés qu'il n'y a pas de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. Antérieurement à l'exercice audité, le Conseil d'Administration a décidé de réviser la commission de gestion, confiée à la société STB MANAGER (société du groupe STB). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société moyennant une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Au titre de l'exercice 2019, le montant de cette rémunération s'élève à 927 mille dinars.

2. Antérieurement à l'exercice audité, une convention, conclue avec la Société Tunisienne de Banque (STB), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2019, le montant de cette rémunération s'élève à 223 mille dinars

3. La Société Tunisienne de Banque (STB), est chargée de la distribution de la SICAV EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2019, le montant de cette rémunération s'élève à 223 mille dinars

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 30 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :
Fathi SAIDI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 avril 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes MGH AUDIT & CONSEILS représenté par M. Makram GUIRAS.

BILAN ARRETE AU 31/12/2019 (en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIF</u>			
Portefeuille - titres	AC 1	28 640 417	10 055 172
a- Actions et valeurs assimilées		2 669 474	0
b- Obligations		25 970 943	10 055 172
c- Emprunts d'Etat		0	0
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	24 716 246	16 604 535
Placements monétaires		22 757 069	16 088 231
Disponibilités		1 959 177	516 304
Créances d'exploitation	AC 3	200	0
TOTAL ACTIF		53 356 863	26 659 707
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs Créiteurs	PA 1	52 263	26 414
Autres Créiteurs Divers	PA 2	4 952	3 401
TOTAL PASSIF		57 215	29 815
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	CP 1	49 740 150	24 936 267
Sommes Distribuables	CP2	3 559 498	1 693 625
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	-692
b- Résultats distribuables de l'exercice		2 534 931	1 680 907
c- Régul résultat distribuables de l'exercice		1 024 567	13 410
ACTIF NET		53 299 649	26 629 892
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		53 356 863	26 659 707

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2019
(en dinars tunisiens)

	NOTE	<u>du 01/01/2019</u> <u>au 31/12/2019</u>	<u>du 01/01/2018</u> <u>au 31/12/2018</u>
Revenus du portefeuille - titres	PR 1	<u>1 315 990</u>	<u>1 023 006</u>
Dividendes		148 257	689 039
Revenus des obligations		1 167 732	333 966
Revenus des emprunts d'Etat		0	0
Revenus des placements monétaires	PR 2	1 465 689	782 205
Total des revenus des placements		2 781 678	1 805 210
Charges de gestion des placements	CH 1	-202 954	-101 541
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		2 578 724	1 703 670
Autres charges	CH2	-43 793	-22 763
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 534 931	1 680 907
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 3	1 024 567	13 410
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 559 498	1 694 317
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 024 567	-13 410
Variation des + (ou -) values potentielles/ titres		5 512	0
Plus ou - values réalisées /cession des titres		-37 846	-622 355
Frais de négociation de titres		-13	-7
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 502 584	1 058 544

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**ARRETE AU 31/12/2019****(en dinars tunisiens)**

	NOTE	<u>du 01/01/2019</u> <u>au 31/12/2019</u>	<u>du 01/01/2018 au</u> <u>31/12/2018</u>
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		2 502 584	1 058 544
Résultat d'exploitation		2 534 931	1 680 907
Variation des plus (ou -) values potentielles / titres		5 512	0
Plus ou moins values réalisées / cession des titres		-37 846	-622 355
Frais de négociation de titres		-13	-7
Distribution de dividendes		0	0
Transactions sur le capital		<u>24 167 173</u>	<u>24 234 083</u>
a- Souscriptions		47 790 361	57 701 155
Capital		45 704 537	56 248 215
Régularisation des sommes non distribuables		24 974	246 466
Régularisation des sommes distribuables		2 060 850	1 206 474
a- Rachats		-23 623 188	-33 467 071
Capital		-23 092 011	-32 492 742
Régularisation des sommes non distribuables		505 106	219 427
Régularisation des sommes distribuables		-1 036 283	-1 193 756
VARIATION DE L'ACTIF NET		26 669 757	25 292 628
Actif Net			
en début d'exercice		26 629 892	1 337 264
en fin d'exercice		53 299 649	26 629 892
Nombre d'actions			
en début d'exercice		249 032	13 207
en fin d'exercice		465 761	249 032
VALEUR LIQUIDATIVE		114,435	106,933
Taux de rendement		7,02%	5,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31/12/2019

(Unité en Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2019** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 3 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2019**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

4- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2019, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

4- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- 5 Unité monétaire

Les états financiers de SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

5 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2019** à **28.640.417 dinars** et se détaille comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2019	% de l'actif	% de l'actif net
Obligations		25 038 754	25 970 943	48,68%	48,73%
ATL 2017-2 B	5 000	400 000	426 683	0,80%	0,80%
ATL Sub 2017	4 000	400 000	405 249	0,76%	0,76%
ATT LEASING F 2019-1	5 000	500 000	524 525	0,98%	0,98%
ATT LEASING V 2019-1	5 000	500 000	523 274	0,98%	0,98%
BH F Sub 2019-1 C	15 000	1 500 000	1 594 557	2,99%	2,99%
BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	522 295	0,98%	0,98%
BH V SUB 2019-1-C	15 000	1 500 000	1 594 456	2,99%	2,99%
BNA Sub 2018-1 B	20 000	2 000 000	2 053 137	3,85%	3,85%
BTE 2019-1 A	10 000	1 000 000	1 014 707	1,90%	1,90%
BTK 2014-1 B	30 000	1 200 000	1 203 371	2,26%	2,26%
CIL 2018/1 F	15 000	1 500 000	1 621 276	3,04%	3,04%
HL 2016-2 B	35 000	2 800 000	2 816 492	5,28%	5,28%
HL 2017-3 B	5 000	500 000	530 649	0,99%	1,00%
STB SUB 2019-1 C	40 000	4 000 000	4 030 776	7,55%	7,56%
TL 2018-1 B	10 000	1 000 000	1 042 658	1,95%	1,96%
TL SUB 2018 B	10 000	1 000 000	1 083 901	2,03%	2,03%
TLF 2019-1 B	20 000	2 000 000	2 095 134	3,93%	3,93%
UIB 2016 Sub A	30 000	1 738 754	1 843 562	3,46%	3,46%
WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	1 000 000	1 044 240	1,96%	1,96%
Titres OPCVM		2 663 962	2 669 474	5,00%	5,01%
SICAV L'EPARGNANT	25 484	2 663 962	2 669 474	5,00%	5,01%
TOTAL		27 702 716	28 640 417	53,68%	53,74%

a- *Actions et valeurs assimilées*

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Actions SICAV	2 663 962	0
Diff. Estimation sur actions SICAV	5 512	0
Total	2 669 474	0

b- Obligations

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Obligations Coût d'entrée	25 038 754	9 718 338
Intérêts courus à l'achat/obligation	4 224	66 953
Intérêts courus	913 258	256 695
Intérêts intercalaires courus	14 707	13 186
Total	25 970 943	10 055 172

Tableau de mouvements du portefeuille titres

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2018</u>	9 718 338	336 833	0	10 055 172	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	16 000 000			16 000 000	
Titres OPCVM	20 015 813			20 015 813	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations	(679 585)			(679 585)	20 415
Cession titres OPCVM	(17 351 850)			(17 351 850)	(58 262)
* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u>			5 512	5 512	
* <u>Variations des intérêts courus</u>		595 356		595 356	
<u>Soldes au 31 décembre 2019</u>	27 702 716	932 189	5 512	28 640 417	(37 846)

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comme suit :

a- Placements monétaires

Libellé	coût d'acquisition	valeurs au 31/12/2019	% de l'actif net
Certificats de dépôts STB	12 954 588	12 963 665	24,32%
Certificat de dépôt au 31/12/2019 (taux de 9,55% 20 jours)	995 778	999 789	1,88%
Certificat de dépôt au 07/01/2020 (taux de 9,55% 20 jours)	995 778	998 311	1,87%
Certificat de dépôt au 13/01/2020 (taux de 9,55% 20 jours)	1 991 556	1 994 089	3,74%
Certificat de dépôt au 19/01/2020 (taux de 9,55% 20 jours)	4 481 001	4 481 001	8,41%
Certificat de dépôt au 09/01/2020 (taux de 9,55% 10 jours)	4 490 475	4 490 475	8,42%
Comptes à terme STB	9 500 000	9 793 404	18,37%
Comptes à terme au 22/04/2020 (taux de TMM+2,5% 750 jours)	500 000	530 260	0,99%
Comptes à terme au 12/07/2020 (taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 000 000	1 040 198	1,95%
Comptes à terme au 05/01/2020 (taux de TMM+2,75% 90 jours)	500 000	509 730	0,96%
Comptes à terme au 06/01/2020 (taux de TMM+2,75% 90 jours)	1 000 000	1 019 229	1,91%
Comptes à terme au 07/01/2020 (taux de TMM+2,75% 90 jours)	500 000	509 499	0,96%
Comptes à terme au 13/01/2020 (taux de TMM+2,75% 120 jours)	500 000	512 290	0,96%
Comptes à terme au 14/01/2020 (taux de TMM+2,75% 90 jours)	500 000	508 688	0,95%
Comptes à terme au 18/03/2020 (taux de TMM+2,75% 90 jours)	1 000 000	1 002 544	1,88%
Comptes à terme au 19/03/2020 (taux de TMM+2,75% 91 jours)	1 000 000	1 002 544	1,88%
Comptes à terme au 20/01/2020 (taux de TMM+2,75% 120 jours)	500 000	511 479	0,96%
Comptes à terme au 06/06/2020 (taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 500 000	1 572 356	2,95%
Comptes à terme au 09/02/2020 (taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 000 000	1 074 589	2,02%
TOTAL	22 454 588	22 757 069	42,70%

b- Disponibilités

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	% de l'actif net
avoirs en Banque	1 959 177	516 304	3,68%
Total	1 959 177	516 304	3,68%

AC 3 : Créances d'exploitation

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Autres opérateurs Débiteurs	200	0
Total	200	0

Note sur les passifs :**PA 1 Opérateurs Créditeurs**

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Gestionnaire	19 297	9 708
Commission réseau	16 102	6 971
commission dépositaire	16 864	9 734
Total	52 263	26 414

PA 2 Autres Créditeurs divers

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Etat	562	1 138
CMF	4 390	2 264
Total	4 952	3 401

CP1 : Note sur le capital

	Montant
Capital au 31/12/2018	
* Montant	24 936 267
* Nombre de Titres	249 032
* Nombre d'actionnaires	375
Souscriptions réalisées	
* Montant	45 704 537
* Nombre de titres émis	438 656
* Nombre d'actionnaires entrants	440
Rachats effectués	
* Montant	23 092 011
* Nombre de titres rachetés	221 927
* Nombre d'actionnaires sortants	148

Autres mouvements	2 191 358
Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	5 512
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-37 846
Frais de négociation de titres	-13
Résultat capitalisé	1 693 625
Régularisation des sommes non distribuables	530 080
Capital au 31/12/2019	
* Montant	49 740 150
* Nombre de Titres	465 761
* Nombre d'actionnaires	667

CP2 Sommes Distribuables

a- Sommes distribuables des exercices antérieurs

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Résultat en instance d'affectation	0	0
Régl Résultat en instance d'affectation souscription	0	-285
Régl Résultat en instance d'affectation Rachat	0	-407
Total	0	-692

b- Sommes distribuables de l'exercice

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Résultat distribuable de l'exercice	2 534 931	1 680 907
Régl Résultat distribuable de l'exercice	1 024 567	13 410
Total	3 559 498	1 694 317

Notes liées au compte de résultat

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comme suit :

a- Dividendes

Libellé	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des titres OPCVM	148 257	689 039
Total	148 257	689 039

b- Revenus des obligations

Désignation	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Intérêts	1 167 732	333 966
Total	1 167 732	333 966

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Intérêts des certificats de dépôts	914 712	570 151
Intérêts des comptes à terme	547 871	211 336
Intérêts des comptes de dépôts	3 105	718
Total	1 465 689	782 205

PR 3 : Régularisation du résultat d'exploitation

Libellé	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Réglul Resultat exploitation (souscription)	2 060 850	1 206 759
Réglul Résultat d'exploitation (rachat)	-1 036 283	-1 193 349
Total	1 024 567	13 410

CH 1 : Charges de gestion des placements

Libellé	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération Gestionnaire	147 603	73 848
Rémunération réseau	27 676	13 846
Rémunération dépositaire	27 676	13 846
Total	202 954	101 541

CH 2 : Autres Charges

Libellé	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Impôts et taxes	6 860	4 296
Redevance CMF	36 901	18 462
Autres charges	32	5
Total	43 793	22 763

6- AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Données par actions et ratios pertinents

Les données par action et les ratios les plus pertinents relatifs à l'exercice 2019 se présentent ainsi

	2019	2018	2017
<u>Données par action</u>			
Revenus des placements	5,972	7,249	0,876
Charges de gestion des placements	-0,436	-0,408	-0,134
Revenus nets des placements	5,537	6,841	0,741
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,094	-0,091	-0,081
Résultat d'exploitation (1)	5,443	6,750	0,660
Régularisation du résultat d'exploitation	2,200	0,054	0,118
Sommes distribuables de l'exercice	7,642	6,804	0,778
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,012	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,081	-2,499	0,402
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	-0,069	-2,499	0,402
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,373	4,251	1,062
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,069	-2,499	0,402
Régularisation du résultat non distribuable	1,138	1,374	0,074
Sommes non distribuables de l'exercice	1,069	-1,125	0,476
Distribution de dividendes	0	0	0
Valeur liquidative	114,435	106,933	101,254
4-4 Ratios de gestion des placements			
Actif Net Moyen	39 964 771	13 983 578	1 168 632
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,51%	0,73%	0,15%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,16%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,34%	12,02%	0,75%

6- 2 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société «STB MANAGER». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de **0,40%TTC** par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB MANAGER » au **31/12/2019** s'élève à **147.603 DT**.

6- 3 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de **0,075% TTC** calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au **31/12/2019** s'élève à **27.676 DT**.

6- 4 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à **0.075%TTC** de l'actif net.

La rémunération du distributeur au **31/12/2019** s'élève à **27.676 DT**.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

Section 1 : Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 03 novembre 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE. SA**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un actif net de **53.299.649 D** et une valeur liquidative de **114,435 D** par action, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Section 2 : Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Section 3 : Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Section 4 : Responsabilités de la direction et du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Section 5 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Section 6 : Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Section 7 : Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Section 8 : Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Section 9 : Autres Informations

Il convient de signaler, qu'en application de la décision N° 8 du conseil du marché financier en date du premier avril 2004, le conseil d'administration tenu le 08 juin 2018, nous a informé de sa décision du changement du gestionnaire, et ce par la nomination de l'intermédiaire STB Finance en remplacement de la STB Manager.

Cette décision a fait l'objet de l'agrément du CMF N° 31/2019 en date du 31 octobre 2019 et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 février 2020.

Section 10 : Autres observations

Par ailleurs et sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater ce qui suit :

- La société n'a pas respecté les dispositions de l'article 29 du code des organismes de placements collectifs en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur. En effet, les placements en obligations et certificats de dépôts auprès de la même banque, la STB, représentent 31,85% de l'actif.
- Les placements en OPCVM représentent 5,01% de l'actif net, dépassant ainsi la limite légale de 5% prévue par l'article 2-b du **décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001**.
- Les liquidités et quasi-liquidités représentent 22.03% de l'actif total, ce qui est supérieur à la limite de 20% prévue par l'article 2-b du **décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001**.

Tunis le 8 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :
MGH AUDIT & CONSEILS
Makram GUIRAS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR
LES ARTICLES 200 &475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF À L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous avons été informés des conventions suivantes entrant dans le cadre des textes sus indiqués :

1. La gestion de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est confiée à la société «STB MANAGER». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de **0,40%TTC** par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB MANAGER » au **31/12/2019** s'élève à **147.603 DT**.

2. La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de **0,075% TTC** calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au **31/12/2019** s'élève à **27.676 DT**.

3. La banque STB assure aussi la fonction de distributeur. En effet, les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à **0.075%TTC** de l'actif net.

La rémunération du distributeur au **31/12/2019** s'élève à **27.676 DT**.

B. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune rémunération et engagements de la société envers ses dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis le 8 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

MGH AUDIT & CONSEILS

Makram GUIRAS